Quatre-vingt-deuxième année. — N° 248. Le Numéro : 12 francs. Jeudi 19 Octobre 1950.

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

# LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES


| ABONNEMENTS | LOIS ET DÉCRETS | | | Débats de l'Assemblée nationale | Débats du Conseil de la République | Débats de l'Assemblée de l'Union française | Avis et Rapports du Conseil économique | ÉDITION COMPLÈTE | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Compte Chèque postal : 9063.13, Paris | UN AN | SIX MOIS | TROIS MOIS | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | SIX MOIS | TROIS MOIS |
| | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS |
| Métropole et France d'outre-mer | 3.450 | 1.800 | 950 | 800 | 600 | 400 | 250 | 5.000 | 2.800 | 1.600 |
| Etranger | 6.600 | 3.400 | 1.750 | 2.100 | 1.600 | 800 | 450 | 12.500 | 6.550 | 3.500 |

L'Edition des **LOIS ET DECRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS


## SOMMAIRE

### DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES


**Ministère de la justice.**

*Décret* du 14 octobre 1950 portant nomination d'un conseiller à la cour de cassation (p. 10791).

*Décrets* du 18 octobre 1950 portant nomination de procureurs généraux (p. 10791).

*Arrêté* portant mise en disponibilité (administration centrale) (p. 10791).

**Ministère de l'intérieur.**

*Décret* du 16 octobre 1950 portant nomination d'un président de conseil de préfecture interdépartemental (p. 10790).

*Arrêté* du 17 octobre 1950 portant refus d'autorisation de l'association étrangère dite Femmes antifascistes espagnoles (p. 10790).

*Arrêté* du 17 octobre 1950 portant interdiction du bulletin en langue espagnole *Mujeres antifascistas españoles* (Femmes antifascistes espagnoles) (p. 10791).

*Arrêtés* portant promotions, reclassement et détachement (administration centrale et sûreté nationale) (p. 10791).

**Ministère de la défense nationale.**

*Décret* du 18 octobre 1950 portant élévation d'un officier général de l'armée de l'air aux rang et prérogatives de général d'armée aérienne (p. 10793).

*Décrets* du 18 octobre 1950 portant élévation d'officiers généraux de l'armée de l'air aux rang et prérogatives de général de corps aérien (p. 10794).

*Décret* du 18 octobre 1950 portant promotion d'un officier général de l'armée de l'air (p. 10794).

**Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.**

*Décret* n° 50-1288 du 18 octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation, à titre provisoire, des conditions de nomination au grade d'inspecteur principal dans les services extérieurs de l'administration des contributions directes (p. 10791).

*Arrêté* du 13 juillet 1950 portant délégation de signature (p. 10792).

*Arrêté* du 18 octobre 1950 portant fixation du prix du sucre métropolitain pour la campagne 1950-1951 (p. 10792).

*Arrêtés* portant nomination et détachements :

Conseillers et attachés commerciaux (p. 10793).

Contributions directes et cadastre (p. 10793).

Douanes et droits indirects (p. 10793).

Enregistrement (p. 10793).

**Ministère de l'éducation nationale.**

*Décret* du 16 octobre 1950 approuvant une délibération du conseil de l'université de Lille portant création d'un institut des sciences du travail de l'université de Lille (p. 10795).

*Décret* du 16 octobre 1950 portant déclassement partiel du petit parc de Sceaux (Seine) (p. 10795).

*Arrêtés* des 31 juillet et 4 octobre 1950 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 10795).

**Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.**

*Arrêté* du 11 octobre 1950 autorisant la chambre de commerce de Calais à augmenter le montant du prélèvement à effectuer sur les péages perçus à son profit au port de Calais pour sa participation aux travaux d'approfondissement du mouillage du port (p. 10795).

*Arrêté* du 11 octobre 1950 autorisant la chambre de commerce de Dieppe à prélever sur les disponibilités des péages le montant de sa participation aux travaux de la gare maritime de Dieppe (p. 10795).

*Arrêté* du 11 octobre 1950 relatif au nouveau cahier des charges réglementant la concession d'outillage public et de terre-pleins accordée par la chambre de commerce de Quimper au port de cette ville (p. 10795).

*Arrêté* portant désignation d'un membre du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées (p. 10795).

*Arrêté* portant nomination d'un membre de la commission permanente de réception des projecteurs et des dispositifs d'équipement pour les automobiles, tramways et bateaux à propulsion mécanique (p. 10795).

*Arrêté* portant nomination d'élèves titulaires à l'école nationale des ponts et chaussées (p. 10795).

*Arrêté* portant mutation (ponts et chaussées) (p. 10795).

**Ministère de l'industrie et du commerce.**

*Décret* n° 50-1125 portant application des articles 6 et 8 de la loi du 8 avril 1946 à diverses entreprises d'électricité (rectificatif) (p. 10796).

*Arrêtés* du 16 octobre 1950 déclarant d'utilité publique des travaux de construction de lignes de transport d'énergie électrique (p. 10796).

**Ministère de l'agriculture.**

*Arrêté* modifiant les dispositions d'un précédent arrêté portant titularisation (administration centrale) (p. 10796).

*Listes* de coopératives agréées conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole (vingt-neuvième liste et rectificatifs) (p. 10796).

**Ministère des relations avec les Etats associés et ministère de la France d'outre-mer.**

*Arrêté* du 9 octobre 1950 portant répartition entre l'Indochine et les territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer de la contribution aux dépenses de l'office de la recherche scientifique outre-mer pour l'exercice 1950 (p. 10811).

**Ministère de la France d'outre-mer.**

*Arrêtés* portant détachement, admissions à la retraite, rectificatif et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration générale et inspecteurs du travail outre-mer) (p. 10811).

**Ministère du travail et de la sécurité sociale.**

*Décret* n° 50-1289 du 16 octobre 1950 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières de prévention médicale de la silicose professionnelle (p. 10811).

*Arrêté* du 17 octobre 1950 fixant la liste des travaux industriels assujettis au décret n° 50-1289 du 16 octobre 1950 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières de prévention médicale de la silicose professionnelle (p. 10812).

*Arrêté* du 18 octobre 1950 fixant les termes des recommandations prévues pour les visites médicales effectuées en vertu du décret n° 50-1289 du 16 octobre 1950 concernant les mesures particulières de prévention médicale de la silicose professionnelle (p. 10812).

*Arrêté* portant nomination (caisse nationale de sécurité sociale) (p. 10813).

*Décision* portant homologation d'une machine dangereuse (rectificatif) (p. 10813).

**Ministère de la santé publique et de la population.**

*Arrêté* du 12 octobre 1950 relatif au conseil supérieur du service social (p. 10813).

*Arrêté* du 16 octobre 1950 fixant le nombre des membres du comité consultatif pour la protection sociale des aveugles (p. 10813).

## INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

**Assemblée nationale.** — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Rectifications au compte rendu *in extenso* de la séance du mardi 17 octobre 1950 (p. 10813).

**Conseil de la République.** — Ordre du jour. — Convocation de commission. — *Erratum* au compte rendu *in extenso* de la séance du mardi 17 octobre 1950. — Avis de concours pour l'emploi d'administrateur à la bibliothèque du Conseil de la République (p. 10816).

## INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 10818).

## INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 10818).

## AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

*Avis* relatif au concours pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux (p. 10818).

**Annonces** (p. 10819).

## DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

**Assemblée nationale.** — Annexes: feuilles 9, 10 et 11 (session de 1950) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

# DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

### Décret du 16 octobre 1950 portant nomination d'un président de conseil de préfecture interdépartemental.

Par décret en date du 16 octobre 1950, M. Aubert (Charles), sous-préfet hors classe, est nommé président du conseil de préfecture interdépartemental de Pau, en remplacement de M. Defosse (Henri), précédemment admis à faire valoir ses droits à la retraite.

### Refus d'autorisation de l'association étrangère dite Femmes antifascites espagnoles.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 12 avril 1939 relatif à la constitution des associations étrangères, modifié par le décret du 1er septembre 1939;

Vu le décret du 1er juin 1939;

Vu la loi du 27 juillet 1940 sur la forme des actes administratifs individuels provisoirement applicable;

Vu le rapport du préfet de police;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Est refusée à l'association étrangère dite Femmes antifascistes espagnoles, dont le siège est à Paris, 67, rue des Archives, l'autorisation qu'elle a sollicitée.

Art. 2. — Sont déclarées nulles toutes les autres sections ou comités locaux que ladite association possède sur le territoire.

Art. 3. — Les dirigeants de l'association dissoute doivent procéder à la liquidation des biens dans le délai d'un mois à dater de la notification de la présente décision.

Art. 4. — Le préfet de police et les préfets des départements sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 octobre 1950.

HENRI QUEUILLE.

**Interdiction du bulletin en langue espagnole « Mujeres antifascistas españoles » (Femmes antifascistes espagnoles).**

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifié par le décret du 16 mai 1939;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — La circulation, la mise en vente et la distribution du bulletin en langue espagnole intitulé *Mujeres antifascistas españoles* (Femmes antifascistes espagnoles), organe de l'organisation dite Femmes antifascistes espagnoles, sont interdites sur tout le territoire français.

Art. 2. — Le préfet de police à Paris et les préfets dans les départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 octobre 1950.

HENRI QUEUILLE.

**Administration centrale.**

Par arrêté du 30 septembre 1950:

Mlle Bertin (Marguerite), secrétaire d'administration de 1re classe, est nommée secrétaire d'administration de classe principale à compter du 7 décembre 1950.

M. Favrot (Jean), secrétaire d'administration de 2e classe, est nommé secrétaire d'administration de 1re classe à compter du 8 octobre 1950.

Par arrêté du 30 septembre 1950: M. Hemery (Jean), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, est reclassé ainsi qu'il suit, compte tenu des services effectués par ce fonctionnaire en qualité de préposé des hôpitaux de Paris:

Secrétaire d'administration principal, 1er échelon avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 24 jours dans l'échelon.

Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 1950.

**Sûreté nationale.**

Par arrêté du 17 octobre 1950, M. l'inspecteur hors classe Delau (Daniel), de la police d'Etat des Basses-Pyrénées, est détaché, en cette qualité, auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française, pour une période maximum de cinq ans.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la veille de l'embarquement de l'intéressé.

## MINISTERE DE LA JUSTICE

**Décret du 14 octobre 1950 portant nomination d'un conseiller à la cour de cassation.**

Par décret en date du 14 octobre 1950, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Gallut (Charles), procureur général près la cour d'appel d'Aix, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Flach, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Décret du 18 octobre 1950 portant nomination d'un procureur général.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décrète:

Art. 1er — M. Paul Orsatelli, procureur général près la cour d'appel de Bastia, est nommé, sur sa demande, procureur général près la cour d'appel d'Aix, en remplacement de M. Gallut, qui a été nommé conseiller à la cour de cassation.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 octobre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
*Le garde des sceaux, ministre de la justice,*
RENÉ MAYER.

**Décret du 18 octobre 1950 portant nomination d'un procureur général.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,
Vu la loi du 22 avril 1905 (art. 65),

Décrète:

Art. 1er. — M. Paul Franchi, procureur général près la cour d'appel d'Alger, est nommé procureur général près la cour d'appel de Bastia, en remplacement de M. Orsatelli, qui a été nommé procureur général près la cour d'appel d'Aix.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 octobre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
*Le garde des sceaux, ministre de la justice,*
RENÉ MAYER.

**Décret du 18 octobre 1950 portant nomination d'un procureur général.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,
Le conseil supérieur de la magistrature entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Paul Susini, président de chambre à la cour d'appel d'Alger, est nommé procureur général près la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Franchi, qui a été nommé procureur général près la cour d'appel de Bastia.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 octobre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
*Le garde des sceaux, ministre de la justice,*
RENÉ MAYER.

**Administration centrale.**

Par arrêté du 13 octobre 1950, Mme Bour, née Durand (Albertine), dame sténodactylographe à l'administration centrale du ministère de la justice, est mise en disponibilité pour une période de deux mois à dater du 21 septembre 1950.

## MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

**Décret n° 50-1288 du 18 octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation, à titre provisoire, des conditions de nomination au grade d'inspecteur principal dans les services extérieurs de l'administration des contributions directes.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général pour l'exercice 1948;

Vu la loi n° 49-559 du 20 avril 1949 portant répartition des abattements globaux opérés sur le budget des finances par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 et notamment les dispositions de ladite loi créant, à compter du 1er octobre 1949, cent cinquante emplois d'inspecteur principal des contributions directes de 3e classe;

Vu le décret du 20 juillet 1939 modifié fixant le statut du personnel des services départementaux des contributions directes;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites et les tableaux y annexés;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A titre provisoire et en attendant l'entrée en vigueur du statut particulier des personnels des services extérieurs de la direction générale des impôts à intervenir en exécution de l'article 2 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, le tableau figurant à l'article 22 du décret du 20 juillet 1939 fixant le statut du personnel du service départemental des contributions directes est modifié et complété comme suit:

| GRADES | CONDITIONS A REMPLIR | | |
|---|---|---|---|
| | Age que les intéressés ne doivent pas avoir atteint au cours de l'année de la promotion. | Minimum d'ancienneté de services valables pour la retraite nécessaires à la date de la promotion. | GRADE, classe et ancienneté exigés des intéressés à la date de la promotion. |
| » . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| Inspecteur principal de 3e classe. | » | » | Inspecteur ayant atteint au moins le 2e échelon de la 1re classe et justifiant, à partir de la nomination audit échelon, d'une ancienneté fixée chaque année par le directeur général en conseil d'administration (1). |
| » . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |

(1) Le choix prévu à l'article 21 ne peut s'exercer que parmi les agents ayant satisfait à un stage probatoire dont l'organisation est fixée par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 2. — A titre transitoire et à concurrence d'un nombre d'emplois fixé par le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget dans la limite des vacances existantes, pourront être nommés au grade d'inspecteur principal, jusqu'au 31 décembre 1950 et sans avoir à satisfaire au stage probatoire visé à l'article 1er, les inspecteurs centraux de deuxième catégorie ainsi que les inspecteurs appartenant à la hors-classe de leur grade ou inscrits au tableau d'avancement de 1950 pour ladite classe, qui rempliront les conditions d'âge et d'ancienneté de service exigées antérieurement à l'intervention du présent décret, par l'article 22 du décret du 20 juillet 1939.

Ces agents seront nommés dans le grade d'inspecteur principal à l'échelon comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui qu'ils percevaient dans leur ancien grade. Ils conserveront l'ancienneté qu'ils avaient acquise dans leur ancien échelon si l'augmentation de traitement consécutive à leur promotion est inférieure à celle résultant, suivant les cas, soit d'un avancement d'échelon dans leur ancien grade, soit de l'accession au grade d'inspecteur central de deuxième catégorie.

Pour l'application des dispositions du présent alinéa — lesquelles ne pourront avoir pour effet de modifier l'ordre des nominations — il sera fait état, dans tous les cas, des traitements alloués au 1er octobre 1949 aux agents non affectés à une direction départementale.

Les dispositions du présent article prendront effet du 1er octobre 1949 en ce qui concerne les agents remplissant à cette date les conditions exigées à l'article 22 du décret du 20 juillet 1939 pour être nommés au grade d'inspecteur principal.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 octobre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
MAURICE-PETSCHE.

*Le ministre du budget.*
EDGAR FAURE.

*Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,*
PIERRE MÉTAYER.

## Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret n° 50-843 du 13 juillet 1950 et l'arrêté de la même date portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation de signature est donnée à M. Verret, directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques, pour toutes ordonnances de délégation et de payements et toutes pièces justificatives de dépenses relatives à la gestion du chapitre 4070: « Subvention pour l'installation et le fonctionnement des restaurants sociaux » du budget du ministère des finances et des affaires économiques (II. — Affaires économiques).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1950.

ROBERT BURON.

## Fixation du prix du sucre métropolitain pour la campagne 1950-1951.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, le ministre de l'agriculture et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;

Après avis du comité national des prix,

Arrêtent:

### TITRE Ier

*Prix du sucre cristallisé rendu entrepôt de Paris.*

Art. 1er. — Le prix limite de vente du sucre cristallisé blanc n° 3, conforme au règlement du marché des sucres de Paris, est fixé pour la campagne 1950-1951 à 6.402 F le quintal.

Ce prix, qui pourra être majoré d'une commission de courtage de 40 F, s'entend taxes à la production et sur les transactions non comprises, marchandise mise en sacs de 100 kg, rendue entrepôt de Paris.

Il comprend:

*a*) Les frais d'amortissement de la sacherie;

*b*) Une redevance pour frais moyens de conservation fixée à 260 F par quintal et destinée à alimenter le compte de compensation prévu à l'article 11 ci-dessous;

*c*) Une somme de 5 F destinée à financer la caisse de péréquation prévue à l'article 4 du décret n° 46-848 du 30 avril 1946;

*d*) Une somme de 3,85 F destinée à financer la caisse de mécanisation de la culture betteravière prévue à l'article 5 du décret précité.

A titre de mesure accessoire destinée à assurer l'application du prix fixé au présent article, les fabricants sont tenus de verser la redevance de 260 F précitée ainsi que les sommes de 5 F et de 3,85 F aux caisses de compensation ou de péréquation susindiquées, pour tous les sucres fabriqués pendant la campagne 1950-1951. La même obligation s'impose aux importateurs de sucre (G. N. A. S. ou importateurs privés) pendant la même période en ce qui concerne la redevance de 260 F.

Art. 2. — La consignation des sacs jute d'une contenance de 100 kg est autorisée dans la limite maxima de 300 F.

### TITRE II

*Prix du sucre cristallisé et semoule de cristallisé aux différents stades du commerce.*

Art. 3. — Les marges limites de distribution pour les ventes effectuées par quantités inférieures à 10 tonnes sont fixées comme suit, par quintal:

160 F pour les livraisons de 1 à 10 quintaux.
140 F pour les livraisons de 11 à 25 quintaux.
115 F pour les livraisons de 26 à 50 quintaux.
75 F pour les livraisons de 51 à 99 quintaux.

Ces marges s'entendent hors taxes et ne peuvent se cumuler avec la marge de gros.

Art. 4. — Les marges limites de gros et de détail sont fixées respectivement, hors taxes, par quintal, à:

180 F pour le grossiste.
360 F pour le détaillant.

Art. 5. — Les marges limites de conditionnement des sucres cristallisés et semoule de cristallisé en sacs papier cachetés ou agrafés, emballage perdu, sont fixées comme suit, hors taxes:

300 F par quintal pour livraison en sacs de 10 kg.
340 F par quintal pour livraison en sacs de 5 kg.
520 F par quintal pour livraison en sacs de 1 kg.
680 F par quintal pour livraison en sacs de 0,500 kg.

Art. 6. — La marge limite de fabrication du sucre semoule de cristallisé est fixée, hors taxes, à 310 F par quintal.

TITRE III

*Prix des sucres agglomérés et raffinés en morceaux.*

Art. 7. — Les prix limites de vente des sucres agglomérés et des sucres raffinés en lingots, comprimés, cassés, rangés, en boîtes de 4 kg., sont déterminés, hors taxes, départ usine, par quantités minima de 10 tonnes, par la somme des éléments constitutifs suivants.

*a*) Le prix limite du sucre cristallisé fixé au titre Ier du présent arrêté majoré éventuellement de la commission de courtage;

*b*) Les forfaits de péréquation de transport fixés comme suit par quintal:

150 F pour les raffineries de Paris.
170 F pour les raffineries de Nantes.
190 F pour les raffineries de Bordeaux.
210 F pour les raffineries de Marseille.
120 F pour les raffineries de Briénon, Chalon, Erstein, Nassandres, Sermaize.
90 F pour les autres raffineries.

Pour les expéditions à destination de l'Afrique du Nord, le forfait de péréquation applicable à toutes les raffineries est fixé à 150 F;

*c*) Les écarts de vente fixés par quintal à 1.100 F pour le sucre raffiné et à 860 F pour le sucre aggloméré.

Art. 8. — Les marges limites de gros et de détail sont fixées respectivement, hors taxes, par quintal, à 180 F et 360 F.

La marge de gros fixée ci-dessus, comme celle fixée à l'article 4 du titre II, comprend les frais de transport du magasin du grossiste à celui du détaillant, sous réserve de l'application éventuelle de l'arrêté n° 19032 du 9 décembre 1948.

Art. 9. — Les prix limites du sucre semoule de raffiné ne pourront excéder, aux différents stades et dans les mêmes conditions de vente, les prix fixés pour le sucre raffiné en morceaux.

TITRE IV

Art. 10. — Compétence est déléguée au préfet de police et aux préfets pour fixer par arrêté les prix limites de gros et de détail des sucres raffinés et agglomérés et, éventuellement, des sucres cristallisés et semoule de cristallisé en sachets.

Art. 11. — Les opérations de compensation des frais de stockage sont assurées par le service des péréquations de la direction de la comptabilité publique et reprises dans le compte spécial du Trésor intitulé « Opérations de compensation sur denrées et produits alimentaires », compte institué par l'article 19 de la loi du 27 mai 1950.

Les fabricants de sucre, raffineurs, broyeurs, agglomérateurs et négociants autres que grossistes ou détaillants, recevront du service des péréquations de la direction de la comptabilité publique une prime mensuelle de 40 F par quintal de sucre stocké pendant la période du 1er janvier au 1er octobre 1951 soit dans leurs magasins, soit dans les magasins généraux.

Le versement de la prime mensuelle de stockage sera assuré à l'aide des disponibilités provenant:

*a*) Du versement de la redevance de 260 F prescrite à l'article 1er du présent arrêté;

*b*) Des ressources dégagées par le reliquat créditeur des opérations de compensation des frais de stockage afférent aux campagnes 1949-1950 et antérieures;

*c*) Des recettes diverses et accidentelles pouvant ultérieurement alimenter le compte de compensation.

Art. 12. — Les prix fixés par le présent arrêté sont applicables tant aux sucres de la campagne 1950-1951 qu'aux stocks de sucres des campagnes antérieures constitués avant la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

A titre de mesure accessoire destinée à assurer l'application des dispositions qui précèdent:

1° Les fabricants de sucre sont tenus de déclarer au service des péréquations de la direction de la comptabilité publique avant le 1er novembre 1950 les tonnages de sucre de la nouvelle campagne facturés à des prix supérieurs à ceux résultant de l'application des dispositions du présent arrêté;

2° Tous détenteurs de stocks de sucre égaux ou supérieurs à 2.000 kg et provenant soit de la campagne actuelle, soit des campagnes antérieures, sont tenus d'en faire la déclaration au même service et dans le même délai. Ces déclarations devront comporter l'indication des quantités stockées ou en cours de transport à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté, du lieu d'entreposage et du propriétaire de la marchandise si le déclarant en est seulement détenteur.

Un arrêté ultérieur déterminera si et dans quelles conditions les plus-values réalisées par les fabricants sur les tonnages de sucre de la nouvelle campagne, de même que les moins-values sur les stocks déclarés au titre du paragraphe 2° qui précède, pourront donner lieu à des versements compensatoires.

Art. 13. — Cessent d'être applicables, les dispositions des arrêtés n° 20667 du 1er décembre 1949 et n° 20731 du 29 décembre 1949.

Fait à Paris, le 18 octobre 1950.

*Le ministre de l'agriculture,*
PIERRE PFLIMLIN.

*Le ministre de l'industrie et du commerce,*
JEAN-MARIE LOUVEL.

*Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,*
ROBERT BURON.

### Conseillers et attachés commerciaux.

Par arrêté du 16 octobre 1950, M. Lefevre (Bernard), administrateur civil de 2e classe (3e échelon) au secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est nommé attaché commercial de 1re classe (3e échelon) à compter du 1er novembre 1950, par application de l'article 16 (second alinéa) du décret du 19 avril 1950.

### Contributions directes et cadastre.

Par arrêté du 17 octobre 1950, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, en vue d'exercer des fonctions administratives en Afrique équatoriale française, des agents des contributions directes dont les noms suivent:

M. Rustan (Pierre), inspecteur de 2e classe, titulaire du contrôle de Braine (Aisne).

M. Brossard (Jean-Lucien-Marius-Louis), inspecteur adjoint de 1re classe, titulaire du contrôle d'Evreux (Eure).

M. Barjou (Henri-Fernand), inspecteur adjoint de 1re classe, titulaire du contrôle de Douai-Rive gauche (Nord, 1re direction).

M. Laurents (Jean-Camille-Alexis), inspecteur adjoint de 3e classe, service des retenues à la source (direction des services généraux de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne).

Le présent arrêté a effet à compter du jour de l'embarquement des intéressés.

### Douanes et droits indirects.

Par arrêté du 17 octobre 1950, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché, auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en vue d'exercer des fonctions au service des dommages de guerre de la Charente-Maritime, de M. Le Goff (Paul), patron de 1re classe des douanes.

Le présent arrêté a effet à compter du 10 juin 1950.

Par arrêté du 17 octobre 1950, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour exercer des fonctions au service des douanes de Tunisie, de M. Natali (Robert-Toussaint), préposé des douanes de 6e classe.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er août 1950.

### Enregistrement.

Par arrêté du 17 octobre 1950, est autorisée pour une période maximum de cinq ans la mise en service détaché auprès du secrétariat d'Etat à l'enseignement technique à la jeunesse et aux sports de Mme Schluck (Rose-Aimée), commis de 3e classe de l'enregistrement, en vue de lui permettre d'exercer des fonctions au service départemental de la jeunesse et des sports de la Corse.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er janvier 1950.

Par arrêté du 17 octobre 1950, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour servir au Maroc, des inspecteurs adjoints de 3e classe de l'enregistrement dont les noms suivent:

M. Aigoin (André-Paul-Justin), sans résidence fixe au département du Gard.

M. Bouniol-Laffont (Raymond-Alban-Maurice-Marie), sans résidence fixe au département de la Seine (3e direction).

M. Dufour (Jacques-Louis-Marc), sans résidence fixe au département du Var.

Le présent arrêté aura effet à compter du jour de l'embarquement des intéressés.

## MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

### Décret du 18 octobre 1950 portant élévation d'un officier général de l'armée de l'air aux rang et prérogatives de général d'armée aérienne.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Vu le décret-loi du 6 juin 1939 relatif aux appellations dans les hauts grades de la hiérarchie militaire;
Vu le décret du 4 janvier 1946 portant organisation de la défense nationale;
Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;
Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;
Vu le décret n° 50-853 du 20 juillet 1950 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le rang et les prérogatives de général d'armée aérienne dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air sont conférés à titre définitif, à compter du 6 octobre 1950, à M. le général de corps aérien Valin (Martial-Henri).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 octobre 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
*Le président du conseil des ministres,*
R. PLEVEN.
*Le ministre de la défense nationale,*
JULES MOCH.
*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),*
ANDRÉ MAROSELLI.

**Décret du 18 octobre 1950 portant élévation d'un officier général de l'armée de l'air aux rang et prérogatives de général de corps aérien.**

Le Président de la République,
Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée et les textes qui l'ont modifiée;
Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;
Vu le décret-loi du 6 juin 1939 relatif aux appellations dans les hauts grades de la hiérarchie militaire;
Vu le décret du 4 janvier 1946 portant organisation de la défense nationale;
Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;
Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;
Vu le décret n° 49-1510 du 21 novembre 1949 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le rang et les prérogatives de général de corps aérien dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air sont conférés à titre définitif, à compter du 6 octobre 1950, à M. le général de division aérienne Fay (Pierre-Joseph-Armand-Léon).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 octobre 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
*Le président du conseil des ministres,*
R. PLEVEN.
*Le ministre de la défense nationale,*
JULES MOCH.
*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),*
ANDRÉ MAROSELLI.

**Décret du 18 octobre 1950 portant élévation d'un officier général de l'armée de l'air aux rang et prérogatives de général de corps aérien.**

Le Président de la République,
Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée et les textes qui l'ont modifiée;
Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Vu le décret-loi du 6 juin 1939 relatif aux appellations dans les hauts grades de la hiérarchie militaire;
Vu le décret du 4 janvier 1946 portant organisation de la défense nationale;
Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;
Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;
Vu le décret n° 50-853 du 20 juillet 1950 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète

Art 1er. — Le rang et les prérogatives de général de corps aérien dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air sont conférés à titre définitif, à compter du 6 octobre 1950, à M. le général de division aérienne Plollet (Jean-Ludy).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 octobre 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
*Le président du conseil des ministres,*
R. PLEVEN.
*Le ministre de la défense nationale,*
JULES MOCH.
*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),*
ANDRÉ MAROSELLI.

**Décret du 18 octobre 1950 portant élévation d'un officier général de l'armée de l'air aux rang et prérogatives de général de corps aérien.**

Le Président de la République,
Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée et les textes qui l'ont modifiée;
Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;
Vu le décret-loi du 6 juin 1939 relatif aux appellations dans les hauts grades de la hiérarchie militaire;
Vu le décret du 4 janvier 1946 portant organisation de la défense nationale;
Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;
Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;
Vu le décret n° 50-853 du 20 juillet 1950 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le rang et les prérogatives de général de corps aérien dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air sont conférés, à titre définitif, à compter du 6 octobre 1950, à M. le général de division aérienne Hartemann (André).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 octobre 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
*Le président du conseil des ministres,*
R. PLEVEN.
*Le ministre de la défense nationale,*
JULES MOCH.
*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),*
ANDRÉ MAROSELLI.

**Décret du 18 octobre 1950 portant promotion d'un officier général de l'armée de l'air.**

Le Président de la République,
Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air);
Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée et les textes qui l'ont modifiée;
Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;
Vu le décret du 4 janvier 1946 portant organisation de la défense nationale;

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;

Vu le décret n° 47-2270 du 23 novembre 1947 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 50-853 du 20 juillet 1950 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu à titre définitif, dans le cadre de l'état-major général de l'armée de l'air:

PREMIERE SECTION

ACTIVE

(Pour prendre rang du 20 octobre 1950.)

**Corps des officiers de l'air.**

CADRE NAVIGANT

*Au grade de général de division aérienne.*

M. le général de brigade aérienne Vernoux (Raoul-Antoine).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 octobre 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

*Le président du conseil des ministres,*

R. PLEVEN.

*Le ministre de la défense nationale,*

JULES MOCH.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),*

ANDRÉ MAROSELLI.

## MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

**Décret du 16 octobre 1950 approuvant une délibération du conseil de l'université de Lille portant création d'un institut des sciences du travail de l'université de Lille.**

Par décret en date du 16 octobre 1950, sont approuvées les délibérations des 14 mars et 23 mai 1950 du conseil de l'université de Lille portant création d'un institut des sciences du travail de l'université de Lille.

**Décret du 16 octobre 1950 portant déclassement partiel du petit parc de Sceaux (Seine).**

Par décret en date du 16 octobre 1950, la partie du petit parc de Sceaux située en bordure de la rue de Penthièvre sur une largeur de douze mètres est soustraite au classement susvisé du 8 mai 1942 concernant l'ensemble de ce parc.

**Fonds de concours.**

Par arrêté en date du 31 juillet 1950, une somme de 1.014.000 F restant sans emploi est annulée sur le chapitre 372: « Equipement sportif. — Fonctionnement des services » du budget de l'éducation nationale pour l'exercice 1949.

La même somme de 1.014.000 F est reportée, avec la même affectation, au chapitre 3715 (art. 1er): « Equipement sportif. — Fonctionnement des services » du budget de l'éducation nationale pour l'exercice 1950.

Par arrêté en date du 4 octobre 1950, une somme de 145.596.296 F restant sans emploi est annulée au chapitre 806: « Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre » du budget de l'éducation nationale pour l'exercice 1949.

La même somme de 145.596.296 F est reportée, avec la même affectation, au même chapitre 806: « Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre » du budget de l'éducation nationale pour l'exercice 1950.

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

**Montant du prélèvement à effectuer par la chambre de commerce de Calais sur les péages perçus à son profit au port de Calais pour sa participation aux travaux d'approfondissement du mouillage du port.**

Par arrêté en date du 11 octobre 1950, a été porté de 5 millions à 40 millions de francs le montant du prélèvement que, par décret du 15 avril 1939, la chambre de commerce de Calais a été autorisée à effectuer sur les disponibilités des péages perçus à son profit au port de Calais, en vue d'assurer le financement de sa participation aux dépenses nécessitées par l'achèvement des travaux d'approfondissement du mouillage devant le quai de la Colonne, audit port.

**Autorisation, pour la chambre de commerce de Dieppe, de prélever sur les disponibilités des péages le montant de sa participation aux travaux de la gare maritime de Dieppe.**

Par arrêté en date du 11 octobre 1950, la chambre de commerce de Dieppe a été autorisée à prélever sur les disponibilités des péages perçus à son profit au port de cette ville, le montant de sa participation financière aux travaux d'infrastructure des voies ferrées de la gare maritime de Dieppe.

**Nouveau cahier des charges réglementant la concession d'outillage public et de terre-pleins accordée à la chambre de commerce de Quimper au port de cette ville.**

Un arrêté en date du 11 octobre 1950 a substitué un nouveau cahier des charges au cahier des charges annexé au décret du 20 août 1933 qui réglemente la concession d'outillage public et de terre-pleins accordée à la chambre de commerce de Quimper, au port de cette ville.

Les intéressés pourront consulter ce nouveau cahier des charges aux bureaux de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Théodore-Le-Hars, à Quimper.

**Désignation d'un membre du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées.**

Par arrêté du 11 octobre 1950, M. Dargenton, inspecteur général des ponts et chaussées, professeur à l'école nationale des ponts et chaussées, a été désigné pour faire partie du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées, à compter du 1er octobre 1950, en remplacement de M. Divisia.

**Nomination d'un membre de la commission permanente de réception des projecteurs et des dispositifs d'équipement pour les automobiles, tramways et bateaux à propulsion mécanique.**

Par arrêté du 11 octobre 1950, M. Babinet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, affecté à la direction des ports maritimes et des voies navigables, est nommé membre de la commission permanente de réception des projecteurs et des dispositifs d'équipement pour les automobiles, tramways et bateaux à propulsion mécanique, en remplacement de M. Cottard, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

**Nomination d'élèves titulaires à l'école nationale des ponts et chaussées.**

Par arrêté en date du 11 octobre 1950, MM. Larquetout (Jean-Pierre), Tharel (Jean-Jacques), et Dinand (Michel), anciens élèves de l'école polytechnique, sont nommés élèves titulaires à l'école nationale des ponts et chaussées, à compter du 17 octobre 1950.

**Ponts et chaussées.**

Par arrêté du 12 octobre 1950, M. Megissier (André), ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées à Mulhouse, est chargé, à compter du 16 octobre 1950, à la résidence d'Evreux de l'arrondissement Est du service ordinaire des ponts et chaussées et du service vicinal du département de l'Eure.

## MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

### Décret n° 50-1125 portant application des articles 6 et 8 de la loi du 8 avril 1946 à diverses entreprises d'électricité.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 septembre 1950, page 9802:

1re circonscription électrique. — Au lieu de: M. Henry, à Boutancourt, par Flize », lire: « M. Henny, à Boutancourt, par Flize »; au lieu de: « Société nouvelle des établissements Emile Mulier, 61, boulevard National, à Ivry (Seine), lire: « Société nouvelle des établissements Emile Mulier, 6, boulevard National, à Ivry (Seine) ».

4e circonscription électrique. — Au lieu de: « Société des établissements Dorian-Holtzer-Jakson », lire: « Société des établissements Dorian-Holtzer-Jackson et Ce »; au lieu de: « M. Chauchat, à Monistrel-d'Allier », lire: « M. Chauchat, à Monistrol-d'Allier ».

5e circonscription électrique. — Au lieu de: « M. Folcher (Elie) », lire: « M. Folcher (Léonce) »; au lieu de: « M. Goux, à Licq-Atherey », lire: « MM. Goux et Fils, à Licq-Atherey ».

6e circonscription électrique. — Au lieu de: « MM. Cauquoz et Carret », lire: « MM. Cauquoz Frères et Carret »; au lieu de: « M. Gozzi, 5, rue du Loing, à Paris (IIe) », lire: « Mme Gozzi (Césarée), née Paul, 5, rue du Loing, Paris (IIe) ».

7e circonscription électrique. — Au lieu de: « M. G. Perbal, à Charency-Yesin », lire: « M. G. Perbal, à Charency-Vezin »; au lieu de: « M. Jacques Rein, à Sarraltroff », lire: « M. Jacques Rein, à Sarraltroff »; au lieu de: MM. Raoul de Saint-Preux et Gratry, à Cormatin », lire: « M. Raoul de Saint-Preux, à Cormatin »; au lieu de: « M. P. Cler, à Bourguignon-lès-la-Charité », lire: « M. P. Clerc, à Bourguignon-lès-la-Charité ».

### Déclaration d'utilité publique des travaux de construction de lignes de transport d'énergie électrique.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 17 novembre 1938;

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz;

Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 de ladite loi en ce qui concerne la déclaration d'utilité publique en matière d'électricité et de gaz et pour l'établissement des servitudes prévues par la loi et notamment son article 19,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de la ligne de transport d'énergie électrique à 10 kV Laluque-Castels (Landes) avec les postes et organes annexes.

Art. 2. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 octobre 1950.

*Le ministre de l'industrie et du commerce,*
Pour le ministre et par délégation.
*Le directeur du cabinet,*
JEAN MARTIN.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 17 novembre 1938;

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz;

Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 de ladite loi en ce qui concerne la déclaration d'utilité publique en matière d'électricité et de gaz et pour l'établissement des servitudes prévues par la loi, et notamment son article 19,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux d'établissement de la ligne à 63.000 volts Versilhac—le Puy (Haute-Loire) avec les postes et organes annexes.

Art. 2. — Le directeur de l'électricité et du gaz est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 octobre 1950.

*Le ministre de l'industrie et du commerce,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
JEAN MARTIN.

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE

### Administration centrale.

Par arrêté du 17 octobre 1950, l'article 1er de l'arrêté susvisé du 19 avril 1950 est modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne M. Amiel:

« M. Amiel, secrétaire d'administration stagiaire à l'administration centrale, est titularisé en qualité de secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, à dater du 1er octobre 1948, compte tenu de 6 ans de b. m. et promu au 2e échelon à dater du 6 septembre 1949, compte tenu d'un reliquat de 1 an 25 jours de b. m. ».

### Sixième liste de coopératives agricoles agréées conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1947:

Page 4938, Cher, supprimer: « 18-9, Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles d'Etréchy, Etréchy » (coopérative dissoute).

Page 4942, Loir-et-Cher, C, supprimer: « 41-14, Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole d'Autainville, Autainville » (coopérative dissoute).

### Neuvième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1947: page 7691, Charente, B, supprimer: « 16-2, Coopérative agricole et viticole du canton de Châteauneuf-sur-Charente, Châteauneuf-sur-Charente » (coopérative dissoute); C, 16-7, 3e colonne, au lieu de: « de Grand-Madieu », lire: « du Grand-Madieu ».

### Dixième liste de groupements coopératifs agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947: page 9959, Charente, B, supprimer: « 16-41, Coopérative agricole libre d'achat de la commune de Malaville, Malaville » (coopérative dissoute).

### Onzième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947: page 9967, Charente-Maritime, AB, supprimer: « 17-36, Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement, de stockage, de transformation et de vente de la région de Saint-Porchaire, Saint-Porchaire » (coopérative dissoute).

### Quatorzième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 février 1948:

Page 2100, Finistère, C, supprimer: « 29-42, Coopérative agricole de oulture mécanique de Lagallac'h, Saint-Pol-de-Léon (coopérative dissoute).

Page 2102, Loir-et-Cher, C, supprimer: « 41-81, Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Langon, Langon » (coopérative dissoute).

### Quinzième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 mai 1948: page 4361, Vosges, C, supprimer: « 88-33, Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Ménarmont, Ménarmont » (coopérative dissoute).

**Dix-neuvième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.**

Rectificatif au *Journal officiel* des 11 et 12 novembre 1948:

Page 10964, Loir-et-Cher, C, 41-200, 3e colonne, ajouter en fin de dénomination: « n° 2 ».

Page 10982, Vosges, C, supprimer: « 88-42, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles de Viocourt, Viocourt »; « 88-46, Société coopérative d'utilisation du matériel agricole d'Housseras, Housseras » (coopératives dissoutes).

**Vingt-deuxième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1949: page 5130, Hérault, C, supprimer: « 34-101, Cave coopérative agricole de Corneilhan, Corneilhan » (coopérative dissoute).

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juillet 1950: page 7157, libellé du rectificatif, au lieu de: « Rectificatif au *Journal officiel* du 16 mai 1950 », lire: « Rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1949 ».

**Vingt-troisième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 juillet 1949: page 6973, Seine, C, N-187, 3e colonne, la dénomination de la coopérative immatriculée sous ce numéro a été complétée comme suit: « Coopérative agricole « Helicoop ».

**Vingt-quatrième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.**

Rectificatif au *Journal officiel* des 12 et 13 septembre 1949: page 9269, Vosges, C, supprimer: « 88-62, Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Gorgon, Saint-Gorgon » (coopérative dissoute).

**Vingt-sixième liste générale de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.**

Rectificatif au *Journal officiel* des 15 et 16 mai 1950:

Page 5381, Indre-et-Loire, A, 37-97, 3e et 4e colonne, au lieu de: « Saint-Hyppolyte », lire: « Saint-Hippolyte ».

Page 5383, Loire (Haute-), C, supprimer: « 43-30, Société coopérative agricole de la région de Paulhaguet, Paulhaguet ».

Page 5384, Loire (Haute-), ABC, placer à la suite des coopératives de ce type la coopérative suivante: « 43-30, Société coopérative agricole de la région de Paulhaguet, Paulhaguet »; Loire-Inférieure, 1re colonne, supprimer: « E. — Culture en commun » et remplacer cette rubrique par le mot: « idem ».

**Vingt-septième liste générale de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juillet 1950:

Page 7159, Maine-et-Loire, C, 49-168, 3e colonne, au lieu de: « Beauné », lire: « Bauné ».

Page 7160, Mayenne, C, 53-37, 4e colonne, au lieu de: « Loncheneil », lire: « Lancheneil ».

Page 7162, Moselle, B, 57-258, 3e colonne, la dénomination statutaire de la coopérative immatriculée sous ce numéro est la suivante: « Coopérative agricole des environs de Phalsbourg, à Brouviller »; 57-288, 4e colonne, au lieu de: « Haspeldschiedt », lire: « Haspelschiedt ».

Page 7163, deuxième rubrique départementale, dans le titre, après: « Pyrénées », ajouter: « (Basses-) »; même département, B, 64-36, 3e colonne, la dénomination de la coopérative immatriculée sous ce numéro a été complétée comme suit: « Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement de Sendets ».

Page 7164, Pyrénées-Orientales, A, 66-102, 3e colonne, au lieu de: « Pésilla-du-Conflent », lire: « Pézilla-du-Conflent »; Rhin (Bas-), A, 67-501, 4e colonne, au lieu de: « Vickersheim », lire: « Wickersheim ».

Page 7165, Rhin (Bas-), AB, 2e colonne, le numéro d'immatriculation de la coopérative laitière et agricole de Mundolsheim est 67-551 et non 67-561, comme il a été imprimé par erreur.

Page 7167, Saône-et-Loire, C, 71-106, 3e colonne, au lieu de: « Gaillards », lire: « Gaillars »; 2e colonne, le numéro d'immatriculation de la coopérative de battage de Sornay (Ouest) est 71-108 et non 71-105, comme il a été imprimé par erreur.

Page 7168, Saône-et-Loire, AB, 71-175, 4e colonne, le siège social de la coopérative immatriculée sous ce numéro est à Mervans; Sarthe, C, 2e colonne, le numéro d'immatriculation de la coopérative agricole de Champrond est 72-164 et non 62-164, comme il a été imprimé par erreur.

Page 7170, Seine-Inférieure, C, 76-37, 3e colonne, au lieu de: « Caint-Fiacre », lire: « Saint-Fiacre »; troisième rubrique départementale, la liste des coopératives agréées du Tarn devrait figurer après la liste des coopératives agréées des Deux-Sèvres (pp. 7171 et 7172); même département du Tarn, B, 81-70, 3e colonne, compléter la dénomination de la coopérative immatriculée sous ce numéro en plaçant le mot « Société » avant le mot « Coopérative »; même département, 1re colonne, en face de 81-79, supprimer: « C. — Services ».

Page 7171, Seine-et-Oise, B, supprimer: « 78-63, Société coopérative de marnage des régions d'Ablis et Gallardon, Ablis »; « 78-64, Société coopérative de marnage de la vallée de l'Epte, Magny-en-Vexin »; C, placer à la tête des coopératives de ce type les coopératives suivantes: « 78-63, Société coopérative de marnage des régions d'Ablis et Gallardon, Ablis »; « 78-64, Société coopérative de marnage de la vallée de l'Epte, Magny-en-Vexin »; Sèvres (Deux-), A, 79-245, 4e colonne, au lieu de: « hameau de Coudray », lire: « hameau du Coudray ».

Page 7172, Sèvres (Deux-), A, 2e colonne, le numéro d'immatriculation de la laiterie coopérative de Pamplie est 79-255 et non 79-755, comme il a été imprimé par erreur.

Page 7173, Var, A, 83-154, 3e colonne, au lieu de: « Coopértive », lire: « Coopérative »; Vaucluse, A, 84-37, 3e colonne, au lieu de: « Beaumont-Orange », lire: « Beaumont-d'Orange ».

**Vingt-huitième liste générale des groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 juillet 1950:

Page 7316, Ain, A, 01-121, et C, 01-84, 4e colonne, au lieu de: « Sonthannax-la-Montagne », lire: « Sonthonnax-la-Montagne ».

Page 7320, Drôme, C, 26-87, 3e et 4e colonne, au lieu de: « du Poët-Laval, le Poët-Laval », lire: « de Poët-Laval, Poët-Laval »; Eure, C, 27-86, 3e colonne, au lieu de: « Saint-Aubin-Escroville », lire: « Saint-Aubin-Ecrosville »; Eure-et-Loire, C, 28-121, 4e colonne, au lieu de: « Coutrerot », lire: « Couretot ».

Page 7321, Garonne (Haute-), AB, 31-136, 3e colonne, la dénomination de la coopérative immatriculée sous ce numéro a été complétée comme suit: « Coopérative agricole intercommunale d'approvisionnement et de vente de Carbonne (Haute-Garonne) ».

Page 7323, Loire, C, 42-81, et AB, 42-82, 3e colonne, la dénomination de chacune des coopératives immatriculées sous ces numéros a été complétée respectivement comme suit: « Société coopérative agricole d'utilisation de matériel de Châteauneuf » et « Coopérative agricole fruitière de Saint-Pierre-de-Bœuf et environs ».

**Vingt-neuvième liste générale de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.**

1° *Groupements coopératifs agricoles agréés après avis du comité central d'agrément des coopératives agricoles.*

| TYPE (1) | NUMÉRO d'immatriculation. (2) | DÉNOMINATION (3) | SIÈGE SOCIAL (4) |
|---|---|---|---|
| | | **Allier** (*suite*). | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | N-257 | Coopérative agricole de l'Allier | Montluçon. |
| | | **Alpes (Basses-)** (*suite*). | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | N-254 | Coopérative apicole de Haute-Provence | Riez. |
| | | **Alpes (Hautes-)** (*suite*). | |
| UC. — Services | N-262 | Union des coopératives d'utilisation de matériel agricole du département des Hautes-Alpes. | Gap. |
| | | **Aube** (*suite*). | |
| A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. | N-266 | Coopérative agricole départementale de l'Aube | Troyes. |
| | | **Charente** (*suite*). | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | N-267 | Coopérative de stockage et de vente de l'union des syndicats agricoles de la Charente. | Angoulême. |
| | | **Charente-Maritime** (*suite*). | |
| UA. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | N-258 | Union des caséineries coopératives d'Aunis et de Saintonge, à Taillebourg. | Taillebourg. |
| | | **Cher** (*suite*). | |
| UA, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services. | N-272 | Union départementale des coopératives agricoles d'achats, d'approvisionnement et de ventes en commun du Cher. | Bourges. |
| | | **Garonne (Haute-)** (*suite*). | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | N-251 | Coopérative lauragaise des producteurs de blé | Baziège. |
| A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. | N-252 | Coopérative des producteurs de blé de la Haute-Garonne | Toulouse. |
| Idem | N-256 | Société coopérative agricole nationale des producteurs de fruits et primeurs. | Toulouse. |
| | | **Hérault** (*suite*). | |
| UA. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | N-271 | Institut coopératif de sélection et d'exportation de bois et plants de vigne. | Montpellier. |
| | | **Ille-et-Vilaine** (*suite*). | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | N-270 | Coopérative de blé d'Ille-et-Vilaine | Rennes. |
| A, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services. | N-269 | Coopérative des associations agricoles d'Ille-et-Vilaine | Rennes. |
| | | **Meurthe-et-Moselle** (*suite*). | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | N-261 | Coopérative agricole de la vallée de la Chiers | Longuyon. |
| | | **Oise** (*suite*). | |
| B, C. — Achat en commun et approvisionnement. — Services. | N-255 | Union départementale des coopératives d'utilisation de matériel agricole de l'Oise. | Beauvais. |

| TYPE (1) | NUMERO d'immatriculation. (2) | DENOMINATION (3) | SIEGE SOCIAL (4) |
|---|---|---|---|
| | | **Orne.** | |
| A, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services. | N-253 | Coopérative de blé d'Argentan | Argentan. |
| | | **Rhin (Bas-)** (*suite*). | |
| UA, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. | N-268 | « Lact-Intercoop », union interrégionale de coopératives laitières et beurrières, Strasbourg. | Strasbourg. |
| | | **Rhône** (*suite*). | |
| B. — Achat en commun et approvisionnement. | N-265 | Coopérative agricole départementale d'approvisionnement du Rhône. | Lyon. |
| A, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services. | N-264 | Coopérative d'élevage et d'amélioration de la production laitière du bassin lyonnais. | Lyon. |
| | | **Saône (Haute-)** (*suite*). | |
| A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. | N-263 | « Les agriculteurs comtois », société coopérative agricole civile et particulière de personnes à capital et personnel variables. | Luxeuil-les-Bains. |
| | | **Seine** (*suite*). | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | N-250 | Coopérative vinicole des meilleurs vins de France | Paris. |
| A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. | N-259 | Coopérative agricole des paysans néerlandais en France, ayant pour objet l'achat en commun et la vente de produits agricoles (C. O. A. P. N. E. F.). | Paris. |
| | | **Yonne** (*suite*). | |
| UA. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | N-260 | Union des coopératives laitières de l'Yonne | Auxerre. |

2° *Coopératives agricoles agréées après avis des comités départementaux d'agrément des coopératives agricoles.*

| TYPE 1 | NUMERO d'immatriculation. 2 | DENOMINATION 3 | SIEGE SOCIAL 4 |
|---|---|---|---|
| | | **Hérault** (*suite*). | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 34-213 | Cave coopérative de vinification « La Tour » | Valros. |
| | | **Marne (Haute-)** (*suite*). | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 52-2 | Coopérative d'amélioration de la race chevaline ardennaise | Clefmont. |
| Idem | 52-4 | Coopérative fromagère de Germainvilliers | Germainvilliers. |
| Idem | 52-9 | Société coopérative agricole laitière d'Ambonville-Leschères | Ambonville. |
| Idem | 52-12 | Coopérative laitière d'Attancourt | Attancourt. |
| Idem | 52-14 | Fromagerie coopérative d'Anrosey | Anrosey. |
| Idem | 52-15 | Coopérative laitière de Vaux-sous-Aubigny | Vaux-sous-Aubigny. |
| Idem | 52-16 | Société coopérative agricole laitière de Leffonds | Leffonds. |
| Idem | 52-18 | Coopérative laitière de Granchamp | Granchamp. |
| Idem | 52-19 | Coopérative laitière de Dampierre | Dampierre. |
| Idem | 52-21 | Coopérative laitière de Dancevoir | Dancevoir. |
| Idem | 52-22 | Coopérative laitière de Meures-Annéville-Marault et Sexfontaines | Marault. |
| Idem | 52-23 | Fromagerie coopérative de Pierrefaites et Montesson | Pierrefaites. |
| Idem | 52-24 | Société coopérative agricole fromagère de Sommerécourt | Sommerécourt. |

| TYPE (1) | NUMERO d'immatriculation. (2) | DÉNOMINATION (3) | SIÈGE SOCIAL (4) |
|---|---|---|---|
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 52-25 | Société coopérative laitière de Bussières et Belmont | Bussières-les-Belmont. |
| Idem | 52-26 | Coopérative fromagère de Graffigny-Chemin | Graffigny-Chemin. |
| Idem | 52-27 | Société coopérative laitière de Lénizeul | Lénizeul. |
| Idem | 52-28 | Société coopérative bourguignonne et champenoise | Ormoy-sur-Aube. |
| Idem | 52-29 | Coopérative agricole laitière Blaise et Blaiseron | Courcelles-sur-Blaise. |
| Idem | 52-30 | Coopérative laitière de Chantraines et Blancheville | Chantraines. |
| Idem | 52-31 | Coopérative laitière de Ceffonds, Thilleux, Robert-Magny | Ceffonds. |
| Idem | 52-32 | Coopérative laitière de Goncourt et d'Harréville-les-Chanteurs | Goncourt. |
| Idem | 52-33 | Coopérative laitière et fromagère de Provenchères-sur-Meuse | Provenchères-sur-Meuse. |
| Idem | 52-34 | Coopérative agricole laitière de la Haute-Vingeanne | Longeau. |
| Idem | 52-35 | Société fromagère coopérative agricole de Dammartin-sur-Meuse | Dammartin-sur-Meuse. |
| Idem | 52-36 | Société coopérative agricole laitière et fromagère de Beauchemin | Beauchemin. |
| Idem | 52-37 | Fromagerie de Saint-Ciergues | Saint-Ciergues. |
| Idem | 52-38 | Société coopérative agricole laitière de Créancey | Créancey. |
| Idem | 52-39 | Société agricole laitière de Vraincourt et ses environs | Vraincourt. |
| Idem | 52-40 | Fromagerie coopérative de Voisey | Voisey. |
| Idem | 52-41 | Fromagerie coopérative de Velles et Pisseleup | Velles. |
| Idem | 52-42 | Fromagerie coopérative de Rolampont | Rolampont. |
| Idem | 52-43 | Société fruitière d'Aubepierre | Aubepierre-sur-Aube. |
| Idem | 52-50 | Société fromagère de Frettes | Frettes. |
| Idem | 52-51 | Coopérative agricole fromagère d'Enfonvelle | Enfonvelle. |
| Idem | 52-52 | Société coopérative fromagère de Fresnes-sur-Apance | Fresnes-sur-Apance. |
| Idem | 52-53 | Société de la fromagerie de Melay | Melay. |
| Idem | 52-54 | Coopérative agricole laitière du canton de Longeau | Cohons. |
| Idem | 52-55 | Société coopérative laitière et fromagère de Serqueux | Serqueux. |
| Idem | 52-60 | Société coopérative agricole de Nully | Nully. |
| Idem | 52-61 | Fromagerie coopérative agricole de Lannes | Lannes. |
| Idem | 52-62 | Société coopérative agricole de laiterie de Laferté-sur-Amance, Guyonvelle et Soyers. | Guyonvelle. |
| Idem | 52-63 | Société coopérative de laiterie et vente de produits agricoles du canton de Saint-Dizier et cantons limitrophes. | Saint-Dizier. |
| Idem | 52-64 | Coopérative haut-marnaise agricole | Chaumont. |
| Idem | 52-66 | Société coopérative fromagère de Meuvy | Meuvy. |
| Idem | 52-67 | Société coopérative agricole laitière de Pressigny | Pressigny. |
| Idem | 52-68 | Société coopérative agricole laitière de la vallée du Vannon | Gilley. |
| Idem | 52-69 | Société coopérative agricole laitière du plateau de Langres | Flagey. |
| Idem | 52-70 | Société fromagère de Poinson-lès-Fayl | Poinson-lès-Fayl. |
| Idem | 52-71 | Société coopérative fromagère de Genevrières et Belfond | Genevrières. |
| Idem | 52-72 | Société coopérative laitière de Damrémont | Damrémont. |
| Idem | 52-74 | Fromagerie coopérative de Faverolles | Faverolles. |
| Idem | 52-75 | Fromagerie coopérative de Humes et Chanoy réunis | Humes. |
| Idem | 52-76 | Fromagerie coopérative d'Ormancey, Mardor et Vauxbons réunis | Ormancey. |
| Idem | 52-77 | Société coopérative agricole laitière des sources de l'Aube | Bay-sur-Aube. |
| Idem | 52-78 | Société coopérative agricole laitière de Chameroy | Chameroy. |
| Idem | 52-80 | Coopérative laitière de la Haute-Amance | Champigny-sous-Varennes. |
| Idem | 52-81 | Coopérative laitière de Colombey-les-Deux-Eglises | Colombey-les-Deux-Eglises. |
| Idem | 52-82 | Société coopérative laitière de la vallée de la Saunelle | Prez-sous-Lafauche. |
| Idem | 52-83 | Société coopérative agricole de Louze | Louze. |
| B. — Achat en commun et approvisionnement. | 52-6 | Coopérative agricole de Maizières-lès-Joinville | Maizières-lès-Joinville. |
| Idem | 52-65 | Coopérative d'approvisionnement des agriculteurs de l'arrondissement de Langres. | Langres. |
| Idem | 52-73 | Coopérative d'approvisionnement des agriculteurs de la Haute-Marne. | Chaumont. |
| C. — Services | 52-3 | Coopérative agricole de la Folie | Hameau de la Folie, commune de Ferrière-et-la-Folie. |
| Idem | 52-5 | Coopérative de culture mécanique de Blécourt | Blécourt. |
| Idem | 52-7 | Coopérative agricole de culture mécanique de Montsaon | Montsaon. |
| Idem | 52-8 | Coopérative agricole de motoculture de Vallerest | Vallerest. |
| Idem | 52-10 | Coopérative de culture mécanique de Dancevoir | Dancevoir. |
| Idem | 52-11 | Coopérative de culture mécanique de Biernes | Biernes. |
| Idem | 52-13 | Coopérative agricole de culture mécanique de Blessonville | Blessonville. |
| Idem | 52-17 | Société coopérative agricole de culture mécanique de Trémilly | Trémilly. |
| Idem | 52-44 | Coopérative agricole de Prauthoy | Prauthoy. |
| Idem | 52-45 | Coopérative agricole de culture mécanique de Villiers-le-Sec | Villiers-le-Sec. |
| Idem | 52-46 | Coopérative agricole de culture mécanique de Bricon | Bricon. |
| Idem | 52-47 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Nully | Nully. |
| Idem | 52-48 | Société coopérative agricole de culture mécanique de Baudrecourt | Baudrecourt. |
| Idem | 52-49 | Coopérative agricole de Colombey-lès-Choiseul | Colombey-lès-Choiseul. |
| Idem | 52-56 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Marbéville et Lachapelle-en-Blaisy. | Marbéville. |
| Idem | 52-57 | Société coopérative agricole de culture mécanique de Flammerécourt. | Flammerécourt. |
| Idem | 52-58 | Société coopérative des bouilleurs de cru de Velles | Velles. |
| Idem | 52-59 | Coopérative paysanne de Fays | Fays. |
| Idem | 52-79 | Coopérative agricole de Bourg | Bourg. |
| Idem | 52-84 | Coopérative de culture mécanique de Bourbonne-les-Bains | Bourbonne-les-Bains |
| Idem | 52-85 | Coopérative agricole de motoculture de Vaux-sur-Blaise et Magneux | Vaux-sur-Blaise. |
| B, C. — Achat en commun et approvisionnement. — Services. | 52-20 | Coopérative de culture mécanique et d'achat en commun de Moncharvot. | Moncharvot. |

| TYPE (1) | NUMÉRO d'immatriculation. (2) | DÉNOMINATION (3) | SIÈGE SOCIAL (4) |
|---|---|---|---|
| | | **Meurthe-et-Moselle** (*suite*). | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 54-92 | Coopérative agricole laitière d'Aizerailles | Azerailles. |
| Idem | 54-93 | Coopérative agricole de vente de produits agricoles de Tucquegnieux et environs. | Tucquegnieux. |
| Idem | 54-94 | Coopérative agricole laitière de la vallée de la Bouvade | Crézilles. |
| Idem | 54-95 | Coopérative agricole laitière de Brainville et environs | Brainville. |
| Idem | 54-96 | Laiterie coopérative agricole de Domjevin | Domjevin. |
| Idem | 54-97 | Coopérative agricole laitière de la vallée du Rupt-de-Mad | Essey-et-Maizerais. |
| Idem | 54-98 | Coopérative agricole laitière de la vallée du Madon | Frolois. |
| Idem | 54-99 | Coopérative agricole laitière de la vallée de l'Othain | Petit-Failly. |
| Idem | 54-100 | Coopérative agricole laitière de la vallée du Sanon | Parroy. |
| Idem | 54-101 | Coopérative agricole laitière de Sanoy | Sancy. |
| Idem | 54-102 | Coopérative agricole laitière de la vallée de l'Yron | Mars-la-Tour. |
| C. — Services | 54-103 | Coopérative agricole de culture mécanique du Toulois | Toul. |
| | | **Moselle** (*suite*). | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 57-306 | Société coopérative agricole « Les Eleveurs mosellans de l'espèce bovine » | Metz. |
| Idem | 57-307 | Société coopérative agricole « Les Producteurs de Semences de la Moselle », à Metz. | Metz. |
| Idem | 57-309 | Coopérative agricole des producteurs de fruits et autres produits, à Vezon. | Vezon. |
| Idem | 57-310 | Coopérative agricole et fruitière de Château-Salins | Château-Salins. |
| Idem | 57-387 | Coopérative laitière de Bertheiming | Bertheiming. |
| Idem | 57-388 | Coopérative laitière de Brouviller | Brouviller. |
| Idem | 57389 | Coopérative laitière de Dolving | Dolving. |
| Idem | 57-390 | Coopérative laitière de Fénétrange | Fénétrange. |
| Idem | 57-391 | Coopérative laitière de Fribourg | Fribourg. |
| Idem | 57-392 | Coopérative laitière de Givrycourt | Givrycourt. |
| Idem | 57-393 | Coopérative laitière de Grening | Grening. |
| Idem | 57-394 | Coopérative laitière de Hangviller | Hangviller. |
| Idem | 57-395 | Coopérative laitière de Hartzviller | Hartzviller. |
| Idem | 57-396 | Coopérative laitière de Henridorf | Henridorf. |
| Idem | 57-3.7 | Coopérative laitière de Hilbesheim | Hilbesheim. |
| Idem | 57-398 | Coopérative laitière d'Insming | Insming. |
| Idem | 57-399 | Coopérative laitière de Langatte | Langatte. |
| Idem | 57-400 | Coopérative laitière de Lixheim | Lixheim. |
| Idem | 57-401 | Coopérative laitière de Loudrefing | Loudrefing. |
| Idem | 57 402 | Coopérative laitière de Millersheim | Millersheim. |
| Idem | 57-403 | Coopérative laitière de Nelling | Nelling. |
| Idem | 57-404 | Coopérative laitière de Rening | Rening. |
| Idem | 57-405 | Coopérative laitière de Romelfing | Romelfing. |
| Idem | 57-406 | Coopérative laitière de Sarraltroff | Sarraltroff. |
| Idem | 57-407 | Coopérative laitière de Saint-Jean-de-Bassel | Saint-Jean-de-Bassel. |
| Idem | 57-409 | Coopérative laitière de Vibersviller | Vibersviller. |
| Idem | 57-412 | Coopérative agricole de céréales de Sarrebourg | Sarrebourg. |
| Idem | 57-413 | Coopérative agricole de céréales de la région Est de la Moselle, à Puttelange-lès-Farschviller. | Puttelange-lès-Farschviller. |
| Idem | 57-414 | Coopérative rurale de Verny | Metz. |
| B. — Achat en commun et approvisionnement. | 57-361 | Coopérative agricole d'Azoudange | Azoudange. |
| Idem | 57-362 | Coopérative agricole de Berling | Berling. |
| Idem | 57-363 | Coopérative agricole de Bouzonville | Bouzonville. |
| Idem | 57-364 | Coopérative agricole de Châtel-Saint-Germain | Châtel-Saint-Germain. |
| Idem | 57-365 | Coopérative agricole de Diane-Capelle | Diane-Capelle. |
| Idem | 57-366 | Coopérative agricole de Donnelay | Donnelay. |
| Idem | 57-367 | Coopérative agricole de Forbach | Forbach. |
| Idem | 57-368 | Coopérative agricole de Gomelange | Gomelange. |
| Idem | 57-369 | Coopérative agricole de Gorze | Gorze. |
| Idem | 57-370 | Coopérative agricole de Gosselming | Gosselming. |
| Idem | 57-371 | Coopérative agricole de Guntzviller | Guntzviller. |
| Idem | 57-372 | Coopérative agricole d'Halligny | Halligny. |
| Idem | 57-373 | Coopérative agricole d'Insming | Insming. |
| Idem | 57-374 | Coopérative agricole d'Ippling | Ippling. |
| Idem | 57-375 | Coopérative agricole de Kappelkinger | Kappelkinger. |
| Idem | 57-377 | Coopérative agricole de Loupershouse | Loupershouse. |
| Idem | 57-378 | Coopérative agricole de Manderen | Manderen. |
| Idem | 57-379 | Coopérative agricole de Millelbronn | Millelbronn. |
| Idem | 57-380 | Coopérative agricole de Moncourt | Moncourt. |
| Idem | 57-381 | Coopérative agricole de Munster | Munster. |
| Idem | 57-383 | Coopérative agricole de Sarreguemines | Sarreguemines. |
| Idem | 57-384 | Coopérative agricole de Souchi | Souchi. |
| Idem | 57-385 | Coopérative agricole de Vahl-lès-Faulquemont | Vahl-lès-Faulquemont. |
| Idem | 57-410 | Coopérative agricole de Xouaxange | Xouaxange. |
| C. — Services | 57-308 | Coopérative agricole d'outillage et de battage de Wintersbourg | Wintersbourg. |
| Idem | 57-311 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Amelécourt | Amelécourt. |
| Idem | 57-312 | Coopérative d'achat, d'utilisation de matériel agricole en commun d'Attiloncourt-Haute-Seille | Attiloncourt. |
| Idem | 57-313 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Aulnois-sur-Seille. | Aulnois-sur-Seille. |
| Idem | 57-314 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bellange | Bellange. |

| TYPE (1) | NUMÉRO d'immatriculation (2) | DÉNOMINATION (3) | SIÈGE SOCIAL (4) |
|---|---|---|---|
| B. — Services | 57-315 | Société coopérative agricole de culture mécanique de Bining | Bining. |
| Idem | 57-316 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Beyren-lès-Sierck | Beyren-lès-Sierck. |
| Idem | 57-317 | Coopérative d'utilisation et d'achat de matériel agricole de Bioncourt. | Bioncourt. |
| Idem | 57-318 | Coopérative de vente et d'achat, d'utilisation de matériel agricole de Boulay. | Boulay. |
| Idem | 57-319 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bourdonnay. | Bourdonnay. |
| Idem | 57-320 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Brouviller.. | Brouviller. |
| Idem | 57-321 | Coopérative agricole de Cappel | Cappel. |
| Idem | 57-322 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Chanville... | Chanville. |
| Idem | 57-323 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Courcelles-Chaussy. | Courcelles-Chaussy. |
| Idem | 57-324 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Destry | Destry. |
| Idem | 57-325 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Eschviller | Eschviller. |
| Idem | 57-326 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Fraquelfing. | Fraquelfing. |
| Idem | 57-327 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Goin | Goin. |
| Idem | 57-328 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Gravelotte-Rezonville. | Gravelotte-Rezonville. |
| Idem | 57-329 | Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Guénange. | Guénange. |
| Idem | 57-330 | Société coopérative agricole de culture mécanique d'Hattigny | Hattigny. |
| Idem | 57-331 | Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole d'Havange. | Havange. |
| Idem | 57-332 | Coopérative agricole de culture mécanique d'Hayes | Hayes. |
| Idem | 57-333 | Société coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de la Maxe. | La Maxe. |
| Idem | 57-334 | Coopérative d'achat et d'utilisation de machines agricoles de Langatte. | Langatte. |
| Idem | 57-335 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lidrezing... | Lidrezing. |
| Idem | 57-336 | Société coopérative agricole de culture de Liederschiedt | Liederschiedt. |
| Idem | 57-337 | Société coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Liehon. | Liehon. |
| Idem | 57-338 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lindre-Haute. | Lindre-Haute. |
| Idem | 57-339 | Société coopérative agricole de Longeville-lès-Saint-Avold | Longeville - lès - Saint-Avold. |
| Idem | 57-340 | Société coopérative agricole de culture mécanique de Loutzviller | Loutzviller. |
| Idem | 57-341 | Société coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Louvigny. | Louvigny. |
| Idem | 57-342 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Maizery | Maizery. |
| Idem | 57-343 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Many | Many. |
| Idem | 57-344 | Société coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Marly et environs. | Marly. |
| Idem | 57-345 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Moselle-Mittelbronn. | Mittelbronn. |
| Idem | 57-346 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Moyenvic | Moyenvic. |
| Idem | 57-347 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Mulcey | Mulcey. |
| Idem | 57-348 | Coopérative d'utilisation de machines agricoles de Nelling | Nelling. |
| Idem | 57-349 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun d'Oudrenne. | Oudrenne. |
| Idem | 57-350 | Société coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Peltre-Jury. | Peltre. |
| Idem | 57-351 | Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Petite-Hettange. | Hameau de Petite-Hettange, commune de Malling. |
| Idem | 57-352 | Société coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Pournoy-la-Chétive. | Pournoy-la-Chétive. |
| Idem | 57-353 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Riche | Riche. |
| Idem | 57-354 | Coopérative d'achat et d'utilisation de machines agricoles de Romelfing. | Romelfing. |
| Idem | 57-355 | Coopérative d'utilisation de machines agricoles en commun (C. U. M. A.) de Schalbach. | Schalbach. |
| Idem | 57-356 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sotzeling | Sotzeling. |
| Idem | 57-357 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Suisse-Brulange. | Suisse. |
| Idem | 57-358 | Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Schorbach.. | Schorbach. |
| Idem | 57-359 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Tincry | Tincry. |
| Idem | 57-360 | Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Tressange. | Tressange. |
| Idem | 57-411 | Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Villers-sur-Nied. | Villers-sur-Nied. |
| A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. | 57-386 | Coopérative agricole et laitière d'Avricourt | Avricourt. |
| Idem | 57-408 | Coopérative agricole et laitière de Schalbach | Schalbach. |
| A, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Services. | 57-415 | Coopérative agricole du canton de Vigy | Vigy. |

**Nièvre** (*suite*).

| | | | |
|---|---|---|---|
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 58-63 | Coopérative agricole du Morvan, à Lormes | Lormes. |
| C. — Services | 58-60 | Coopérative agricole de culture et de battage mécanique de Tracy-sur-Loire. | Tracy-sur-Loire. |
| Idem | 58-61 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole et viticole de Livry « La Vigneronne ». | Livry. |
| Idem | 58-62 | Coopérative de culture mécanique de Lormes | Lormes. |
| Idem | 58-64 | Coopérative ourouxoise d'utilisation de matériel agricole, à Ouroux.. | Ouroux. |

| TYPE (1) | NUMÉRO d'immatriculation (2) | DÉNOMINATION (3) | SIÈGE SOCIAL (4) |
|---|---|---|---|
| | | **Oise** (*suite*). | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 60-115 | Coopérative de stockage du canton de Grandvilliers et des communes environnantes. | Grandvilliers. |
| Idem | 60-117 | Coopérative interdépartementale de semences et plants | Compiègne. |
| Idem | 60-121 | Coopérative agricole de production et de transformation de la région de Noyers-Saint-Martin. | Noyers-Saint-Martin. |
| Idem | 60-126 | Coopérative lainière du Valois | Senlis. |
| Idem | 60-133 | Coopérative agricole et meunière de Bacouël | Bacouël. |
| Idem | 60-134 | Coopérative de stockage de blé de Breteuil-sur-Noye | Breteuil. |
| Idem | 60-136 | Coopérative agricole de stockage et de vente de produits agricoles de la vallée de la Noye. | Breteuil. |
| B. — Achat en commun et approvisionnement. | 60-119 | Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Chaumont-en-Vexin. | Chaumont-en-Vexin. |
| C. — Services | 60-113 | Coopérative de culture mécanique de la région de Raray | Raray. |
| Idem | 60-114 | Coopérative agricole de culture mécanique et de battages de Méry-la-Bataille. | Méry-la-Bataille. |
| Idem | 60-116 | Coopérative de marnage d'Auneuil et des environs | Auneuil. |
| Idem | 60-118 | Coopérative de battage d'Ons-en-Bray et environs | Ons-en-Bray. |
| Idem | 60-120 | Coopérative de culture mécanique d'Autheuil-en-Valois | Autheuil-en-Valois. |
| Idem | 60-123 | Coopérative agricole de culture mécanique de la région de Chèvreville. | Chèvreville. |
| Idem | 60-124 | Coopérative de motoculture et de battage de la région de Talmontiers. | Talmontiers. |
| Idem | 60-125 | Coopérative d'utilisation de matériel électrique d'Antilly | Antilly. |
| Idem | 60-130 | Coopérative de marnage de la région de Crillon | Crillon. |
| Idem | 60-131 | Coopérative de motoculture et de battage de Romescamps | Romescamps. |
| Idem | 60-132 | Coopérative agricole de culture et de motoculture betteravière de la région de Montagny-en-Vexin. | Montagny-en-Vexin. |
| Idem | 60-137 | Coopérative de marnage de la région de Blicourt | Blicourt. |
| Idem | 60-138 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la région de Crisolles. | Crisolles. |
| Idem | 60-139 | Coopérative de culture mécanique de Gury | Gury. |
| Idem | 60-140 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Méry-la-Bataille | Méry-la-Bataille. |
| Idem | 60-141 | Coopérative de battage de Roy-Boissy | Roy-Boissy. |
| Idem | 60-142 | Coopérative de culture mécanique de la région de Silly-le-Long | Silly-le-Long. |
| Idem | 60-143 | Coopérative de culture mécanique de la région de Betz | Betz. |
| Idem | 60-144 | Coopérative agricole de culture betteravière de la région de Berneuil-sur-Aisne. | Berneuil-sur-Aisne. |
| Idem | 60-145 | Société coopérative agricole de culture mécanique et battage de Précy-sur-Oise. | Précy-sur-Oise. |
| A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. | 60-135 | Coopérative agricole de la région de Gisors et de Chaumont-en-Vexin. | Montjavoult. |
| | | **Orne** (*suite*). | |
| C. — Services | 61-51 | Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Berd'huis-la-Madeleine. | Berd'Huis. |
| Idem | 61-52 | Coopérative agricole de Saint-Fulgent-des-Ormes | Saint - Fulgent - des - Ormes. |
| Idem | 61-53 | Coopérative d'utilisation de matériel en commun de Valframbert | Valframbert. |
| Idem | 61-54 | Coopérative agricole d'Amilly, à Saint-Agnan-sur-Erre | Hameau d'Amilly, commune de Saint-Agnan-sur-Erre. |
| Idem | 61-55 | Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Verrières. | Verrières. |
| Idem | 61-56 | Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Macé | Macé. |
| Idem | 61-57 | Coopérative de Pervenchères | Pervenchères. |
| Idem | 61-58 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Germain-de-Martigny, Saint-Ouen-de-Secherouvre et Champeaux-sur-Sarthe. | Saint - Germain - de - Martigny. |
| Idem | 61-59 | Coopérative agricole de battages et travaux agricoles de Saint-Germain-de-la-Coudre, Gemages et Bellou-le-Trichard. | Saint - Germain - de - la-Coudre. |
| | | **Puy-de-Dôme** (*suite*). | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 63-151 | Coopérative fromagère des producteurs de Laqueuille | Laqueuille. |
| B. — Achat en commun et approvisionnement. | 63-154 | Coopérative d'approvisionnement de la gare de Laqueuille | Saint - Julien - Puy - Lavèze. |
| C. — Services | 63-113 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Malauzat | Malauzat. |
| Idem | 63-145 | Coopérative d'utilisation en commun de matériel de Cunlhat | Cunlhat. |
| Idem | 63-146 | Coopérative d'utilisation en commun de matériel de Barreix, commune de Briffons. | Hameau de Barreix, commune de Briffons. |
| Idem | 63-148 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Gorce et Bouteyras, commune de Viverols. | Viverols. |

| TYPE (1) | NUMERO d'immatriculation (2) | DÉNOMINATION (3) | SIÈGE SOCIAL (4) |
|---|---|---|---|
| C. — Services | 63-149 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Garandie, commune d'Aydat. | Aydat. |
| Idem | 63-153 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Sandoux | Saint-Sandoux. |
| Idem | 63-155 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Rouillas-Ponteix, commune d'Aydat. | Aydat. |
| A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. | 63-117 | Coopérative d'approvisionnement et de vente intercommunale de Saint-Pardoux. | Saint-Pardoux. |
| Idem | 63-152 | Coopérative agricole du Livradois, à Ambert | Ambert. |
| Idem | 63-156 | Coopérative intercommunale de la Basse-Dore, à Puy-Guillaume | Puy-Guillaume. |
| A, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services. | 63-150 | Coopérative de battage et de distillerie de Cébazat | Cébazat. |

**Pyrénées (Basses-)** (*suite*).

| | | | |
|---|---|---|---|
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 64-46 | Coopérative agricole d'élevage et de contrôle laitier de la race ovine béarnaise. | Arudy. |
| C. — Services | 64-45 | Coopérative agricole d'insémination artificielle du Vic-Bilh | Lembeye. |
| Idem | 64-47 | Coopérative agricole d'Iholdy | Iholdy. |
| Idem | 64-48 | Coopérative agricole du Lihoury, à Bidache | Bidache. |
| Idem | 64-49 | Coopérative agricole de battages de Lons | Lons. |
| Idem | 64-50 | Coopérative agricole de battages de Lucarré | Lucarré. |

**Pyrénées (Hautes-)** (*suite*).

| | | | |
|---|---|---|---|
| B. — Achat en commun et approvisionnement. | 65-34 | Coopérative d'achat en commun et d'approvisionnement de Madiran. | Madiran. |
| C. — Services | 65-32 | Coopérative agricole de battage de Souyeaux | Souyeaux. |
| Idem | 65-33 | Société mutuelle agricole de battage de Saint-Pé | Saint-Pé. |
| Idem | 65-35 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | La Barthe-de-Neste. |
| Idem | 65-36 | Coopérative de battage de Lizos et communes voisines | Lizos. |
| Idem | 65-37 | Coopérative de battage de Trouley-Labarthe | Trouley-Labarthe. |
| B, C. — Achat en commun et approvisionnement. — Services. | 65-38 | Coopérative agricole de Pouzac | Pouzac. |

**Pyrénées-Orientales** (*suite*).

| | | | |
|---|---|---|---|
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 66-124 | Société coopérative vinicole de Prats-de-Sournia | Prats-de-Sournia. |
| Idem | 66-125 | Distillerie conserverie « La Torreillane » | Torreilles. |
| Idem | 66-126 | Société coopérative vinicole du Vivier | Le Vivier. |
| Idem | 66-127 | Société coopérative vinicole d'Elne | Elne. |
| Idem | 66-128 | Société coopérative vinicole de Latour-de-France | Latour-de-France. |
| Idem | 66-129 | Huilerie coopérative de Banyuls-sur-Mer | Banyuls-sur-Mer. |
| Idem | 66-130 | Société coopérative de vinification de Passa | Passa. |
| Idem | 66-131 | Société coopérative de vinification de Saint-Cyprien | Saint-Cyprien. |
| Idem | 66-133 | Société coopérative de vinification de Montner | Montner. |
| Idem | 66-134 | Société coopérative de vinification de Saint-Estève | Saint-Estève. |
| Idem | 66-136 | Société coopérative vinicole d'Espira-de-Conflent | Espira-de-Conflent. |
| Idem | 66-137 | Société coopérative des vins fins naturels d'origine de Rivesaltes | Rivesaltes. |
| Idem | 66-138 | Société coopérative de vinification du Boulou | Le Boulou. |
| Idem | 66-139 | Distillerie conserverie coopérative « L'Albérienne », à Saint-Génis-des-Fontaines. | Saint-Génis-des-Fontaines. |
| Idem | 66-140 | Société coopérative vinicole de Collioure | Collioure. |
| Idem | 66-141 | Société coopérative de vinification de Trilla | Trilla. |
| Idem | 66-142 | Société coopérative vinicole d'Alénya | Alénya. |
| Idem | 66-143 | Société coopérative de vinification de Planèzes | Planèzes. |
| Idem | 66-144 | Société coopérative vinicole du Soler | Le Soler. |
| Idem | 66-145 | Société coopérative des producteurs de raisins de table de Trouillas | Trouillas. |
| Idem | 66-146 | Société coopérative de vinification de Los-Masos | Los Masos. |
| Idem | 66-147 | Société coopérative de vinification d'Arboussols | Arboussols. |
| Idem | 66-148 | Société coopérative vinicole de Mas-Llaro | Perpignan. |
| Idem | 66-149 | Société coopérative de vinification de Montalba-le-Château | Montalba-le-Château. |
| C. — Services | 66-132 | Société coopérative d'achat, d'utilisation de matériel en commun de Claira. | Claira. |
| Idem | 66-135 | Société coopérative d'achat et d'utilisation de matériel en commun de Canohés. | Canohés. |

| TYPE (1) | NUMÉRO d'immatriculation. (2) | DÉNOMINATION (3) | SIÈGE SOCIAL (4) |
|---|---|---|---|
| **Rhône** (*suite*). | | | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 69-52 | Distillerie coopérative agricole d'Odenas-Bourg | Odenas. |
| Idem | 69-55 | Coopérative laitière d'Anse | Anse. |
| C. — Services | 69-33 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Thel et environs | Thel. |
| Idem | 69-34 | Coopérative pour l'exploitation de matériel agricole du Puy-d'Or | Limonest. |
| Idem | 69-35 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Chapelle | Joux. |
| Idem | 69-36 | Coopérative de culture mécanique de Goiffieux | Saint-Laurent-d'Agny. |
| Idem | 69-37 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Grandis | Hameau de Montgrand, commune de Grandis. |
| Idem | 69-38 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Jaloussieux | Orliénas. |
| Idem | 69-39 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bachelou | Beaujeu. |
| Idem | 69-40 | Coopérative agricole d'Aveize | Aveize. |
| Idem | 69-41 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Humberts et de Grand-Vierre. | Dommartin. |
| Idem | 69-42 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole du They, à Echalas | Lieudit « They », commune d'Echalas. |
| Idem | 69-43 | Coopérative agricole de l'Orme | Lieudit « La Combe », commune de Chaponost. |
| Idem | 69-44 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vaux-en-Beaujolais | Vaux-en-Beaujolais. |
| Idem | 69-45 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Marcy-l'Etoile | Marcy-l'Etoile. |
| Idem | 69-46 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bessenay, dite « du Garel ». | Lieudit « Garel », commune de Bessenay. |
| Idem | 69-47 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Amplepuis | Amplepuis. |
| Idem | 69-48 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Savigny, dite de « Nervieux ». | Lieudit « Nervieux », commune de Savigny. |
| Idem | 69-49 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Loup | Saint-Loup. |
| Idem | 69-50 | Coopérative d'entr'aide agricole | Lieudit « Côte Grimaud », commune de Larajasse. |
| Idem | 69-53 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole et viticole de Ville-sur-Jarnioux. | Ville-sur-Jarnioux. |
| Idem | 69-54 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Charnat, à Blacé | Blacé. |
| B, C. — Achat en commun et approvisionnement. — Services. | 69-51 | Coopérative communale d'approvisionnement et de culture mécanique de Chaponost. | Chaponost. |
| **Saône (Haute-)** (*suite*). | | | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 70-103 | Coopérative laitière de Venisey et Montureux-lès-Baulay | Venisey. |
| Idem | 70-106 | Coopérative agricole d'Ailloncourt | Ailloncourt. |
| Idem | 70-107 | Coopérative de fromagerie de Barges | Barges. |
| Idem | 70-110 | Coopérative laitière de Cognières | Cognières. |
| Idem | 70-112 | Coopérative laitière d'Arpenans | Arpenans. |
| Idem | 70-114 | Coopérative laitière de Charmoille | Charmoille. |
| C. — Services | 70-104 | Coopérative d'élevage et d'insémination des producteurs de lait de la région de Lure | Mollans. |
| Idem | 70-105 | Coopérative d'élevage de l'espèce bovine de la région de Marnay | Marnay. |
| Idem | 70-108 | Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de l'espèce bovine « La Semouse », de la région de Saint-Loup. | Saint-Loup-sur-Semouse. |
| Idem | 70-109 | Coopérative d'élevage et d'insémination des producteurs de lait de la région de Fresne-Saint-Mamès. | Fresne-Saint-Mamès. |
| Idem | 70-111 | Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de la région de Vesoul-Saulx. | Vesoul. |
| Idem | 70-113 | Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de la région de Dampierre-sur-Salon-Lavoncourt. | Membrey. |
| **Sarthe** (*suite*). | | | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 72-175 | Coopérative avicole sarthoise | Le Mans. |
| C. — Services | 72-166 | Coopérative agricole de Requeil | Requeil. |
| Idem | 72-167 | Coopérative agricole intercommunale de Saint-Vincent-du-Lorouer | Lieudit « Beauregard », commune de Saint-Vincent-du-Lorouer. |
| Idem | 72-168 | Coopérative agricole de Pontvallain et Mayet | Pontvallain. |
| Idem | 72-169 | Coopérative agricole d'Yvré-le-Pôlin | Yvré-le-Pôlin. |
| Idem | 72-171 | Coopérative agricole de Vaas et Lavernat | Lieudit « La Huetterie », commune de Vaas. |
| Idem | 72-172 | Coopérative agricole des halles de Vaas | Lieudit « La Foucherie », commune de Vaas. |
| Idem | 72-173 | Coopérative agricole de Vaas | Lieudit « Le Petit-Fief », commune de Vaas. |
| Idem | 72-174 | Coopérative agricole de Parigné-le-Pôlin | Lieudit « La Tétardière », commune de Parigné-le-Pôlin. |

| TYPE (1) | NUMERO d'immatriculation (2) | DENOMINATION (3) | SIEGE SOCIAL (4) |
|---|---|---|---|
| **Savoie (Haute-)** (*suite*). | | | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 74-37 | Société coopérative agricole fruitière du chef-lieu d'Arenthon | Arenthon. |
| Idem | 74-38 | Société coopérative agricole fruitière d'Arcullinges | Amancy. |
| C. — Services | 74-35 | Société coopérative agricole de Groisy, utilisation de matériel en commun. | Groisy. |
| **Seine-Inférieure** (*suite*). | | | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 76-43 | Société coopérative linière de la vallée de la Scie | Crosville-sur-Scie. |
| Idem | 76-44 | Coopérative agricole de teillage de lin de Goderville | Goderville. |
| Idem | 76-45 | Meunerie coopérative de Sauqueville | Sauqueville. |
| Idem | 76-46 | Coopérative agricole de la région d'Yvetot | Yvetot. |
| Idem | 76-47 | Coopérative laitière agricole de la région rouennaise | Maromme. |
| **Seine-et-Marne** (*suite*). | | | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 77-105 | Coopérative de stockage et de vente de blé de la région de Lagny et de Meaux. | Meaux. |
| Idem | 77-106 | Coopérative civile de distillerie agricole de Lorrez-le-Bocage | Lorrez-le-Bocage. |
| Idem | 77-109 | Coopérative agricole de céréales de la région de Lorrez-le-Bocage | Lorrez-le-Bocage. |
| B. — Achat en commun et approvisionnement. | 77-108 | Coopérative agricole d'approvisionnement de la région de Lorrez-le-Bocage. | Lorrez-le-Bocage. |
| C. — Services | 77-107 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lorrez-le-Bocage | Lorrez-le-Bocage. |
| Idem | 77-110 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la région d'Egreville. | Egreville. |
| Idem | 77-111 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Voinsles et des communes limitrophes. | Voinsles. |
| Idem | 77-112 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vendrest | Vendrest. |
| Idem | 77-113 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Montigny-Lencoup | Montigny-Lencoup. |
| Idem | 77-114 | Coopérative de transport de Pierrelevée | Pierrelevée. |
| Idem | 77-115 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Boutigny | Nanteuil-lès-Meaux. |
| Idem | 77-116 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Thoury-Férottes | Thoury-Férottes. |
| Idem | 77-117 | Société coopérative agricole de battage de Bassevelle | Bassevelle. |
| Idem | 77-118 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Blennes | Blennes. |
| Idem | 77-119 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Préaux | Préaux. |
| Idem | 77-122 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Voulangis | Voulangis. |
| A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. | 77-103 | Société coopérative « L'Union agricole de Rozay-en-Brie » | Rozay-en-Brie. |
| Idem | 77-104 | Coopérative agricole du canton de la Chapelle-la-Reine | La Chapelle-la-Reine. |
| Idem | 77-121 | Coopérative de Saint-Mard | Dammartin-en-Goële. |
| A, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services. | 77-120 | Coopérative agricole fruitière de Saint-Cyr-sur-Morin | Saint-Cyr-sur-Morin. |
| **Seine-et-Oise** (*suite*). | | | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 78-93 | Coopérative fruitière de la région mantaise | Mantes-Gassicourt. |
| Idem | 78-95 | Coopérative agricole de conservation et vente en commun de céréales du Hurepoix. | Limours. |
| Idem | 78-97 | Distillerie coopérative agricole de la région d'Auvernaux | Auvernaux. |
| B. — Achat en commun et approvisionnement. | 78-94 | Société coopérative agricole d'achats en commun et d'approvisionnement de la région Paris-Nord. | Paris. |
| Idem | 78-96 | Coopérative agricole d'approvisionnement du Hurepoix | Limours. |
| C. — Services | 78-62 | Société coopérative de travaux agricoles d'Angerville | Angerville. |
| Idem | 78-90 | Société coopérative de travaux agricoles de Plaisir, les Clayes-sous-Bois. | Plaisir. |
| Idem | 78-91 | Société coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de Rambouillet. | Rambouillet. |
| Idem | 78-92 | Société coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de la région de Louvres. | Louvres. |

| TYPE (1) | NUMÉRO d'immatriculation (2) | DÉNOMINATION (3) | SIÈGE SOCIAL (4) |
|---|---|---|---|
| **Sèvres (Deux-)** (*suite*). | | | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 79-283 | Laiterie coopérative agricole de Beauvoir-sur-Niort, au Cormenier.... | Hameau de Chaix, commune de Cormenier. |
| Idem..... | 79-284 | Société de laiterie coopérative d'Argenton-l'Eglise..... | Argenton-l'Eglise. |
| Idem..... | 79-285 | Société coopérative agricole de boulangerie du Moulin-de-Parthenay, commune de Saint-Eanne. | L'eudit « Le Moulin de Parthenay », commune de Saint-Eanne. |
| Idem..... | 79-286 | Coopérative agricole meunière et de panifications de la Fontaine, à Chef-Boutonne. | Chef-Boutonne. |
| Idem..... | 79-287 | Panification coopérative agricole de Saint-Romans-lès-Melle..... | Saint - Romans - lès - Melle. |
| Idem..... | 79-288 | Coopérative agricole de stockage de blé du canton de Melle..... | Melle. |
| Idem..... | 79-289 | Société coopérative agricole de distillation de Frontenay-Rohan-Rohan, « La Boule de Neige ». | Frontenay - Rohan - Rohan. |
| B. — Achat en commun et approvisionnement. | 79-290 | Société coopérative agricole d'approvisionnement des Sanguinières, commune de Fors. | Hameau des Sanguinières, commune de Fors. |
| Idem..... | 79-291 | Société coopérative agricole intercommunale d'approvisionnement de Thouars. | Thouars. |
| C. — Services..... | 79-293 | Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles « La Persévérante », de l'Ile Bapaume, commune du Bourdet. | Le Bourdet. |
| Idem..... | 79-294 | Coopérative d'utilisation de matériel en commun « La Rurale », du Bourdet. | Le Bourdet. |
| Idem..... | 79-295 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Fraternelle », de Morellerie, commune de Thouars..... | Hameau de Morellerie, commune de Thouars. |
| Idem..... | 79-296 | Société coopérative de travaux agricoles de la Rochenard..... | La Rochenard. |
| Idem..... | 79-297 | Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel et de machines agricoles d'Aiript et de Romans. | Hameau d'Aiript, commune de Sainte-Néomaye. |
| Idem..... | 79-298 | Coopérative agricole de battages et d'utilisation de matériel en commun de Périgné. | Périgné. |
| Idem..... | 79-299 | Société coopérative agricole de battage de Souvigné..... | Souvigné. |
| Idem..... | 79-300 | Société coopérative agricole de battages de la commune d'Aiffres..... | Aiffres. |
| Idem..... | 79-301 | Société coopérative agricole de battages et d'utilisation en commun de matériel agricole « La Breloque », de Cherveux. | Hameau de Cherveux-le-Vieux, commune de Cherveux. |
| Idem..... | 79-302 | Société coopérative agricole de battages de Vauballier, commune des Fosses. | Hameau de Vauballier, commune des Fosses. |
| Idem..... | 79-303 | Société coopérative de battages de Cirières..... | Cirières. |
| Idem..... | 79-304 | « L'Amicale du Vert », coopérative agricole de battages..... | Le Vert. |
| Idem..... | 79-305 | Société coopérative agricole de battages « La Fraternelle », de Borcq-sur-Airvault. | Borcq-sur-Airvault. |
| Idem..... | 79-306 | Coopérative civile de battages et d'achat de matériel en commun « La Paysanne », d'Echorigné, commune de Villemain. | Hameau d'Echorigné, commune de Villemain. |
| A, B, C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services. | 79-292 | Coopérative agricole de panification, de travaux agricoles et d'approvisionnement de Clussais, la Pommeraie, à Clussais. | Hameau de la Pommeraie, commune de Clussais. |
| **Somme** (*suite*). | | | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 80-141 | Coopérative agricole « L'Union des producteurs laitiers de Saint-Quentin-la-Motte ». | Saint - Quentin - la - Motte - Croix - au - Bailly. |
| Idem..... | 80-142 | Coopérative laitière de Moreuil et Ailly-sur-Noye..... | Moreuil. |
| Idem..... | 80-143 | Coopérative laitière agricole de la vallée d'Authie..... | Acheux-en-Amiénois. |
| Idem..... | 80-144 | Coopérative laitière de Montdidier..... | Montdidier. |
| Idem..... | 80-147 | Société coopérative agricole de la région de Conty..... | Conty. |
| Idem..... | 80-149 | Coopérative agricole de blé de Domléger et environs..... | Candas. |
| Idem..... | 80-151 | Nouvelle coopérative agricole de la région de Corbie..... | Corbie. |
| Idem..... | 80-152 | Société coopérative agricole d'Amiens et environs..... | Amiens. |
| Idem..... | 80-156 | Société coopérative des producteurs de lait de la région de Roisel.... | Roisel. |
| Idem..... | 80-162 | Société coopérative des producteurs de lait de la région de Péronne.. | Doingt-Flamicourt. |
| B. — Achat en commun et approvisionnement. | 80-118 | Société coopérative agricole « L'Abeille », à Candas..... | Candas. |
| Idem..... | 80-153 | Société coopérative agricole de Flesselles..... | Flesselles. |
| C. — Services..... | 80-138 | Coopérative agricole de Thieulloy..... | Thieulloy-l'Abbaye. |
| Idem..... | 80-139 | Coopérative agricole de motoculture de Guillaucourt et Wiencourt-l'Equipée. | Guillaucourt. |
| Idem..... | 80-140 | Coopérative agricole de motoculture de Lucheux..... | Lucheux. |

| TYPE (1) | NUMÉRO d'immatriculation (2) | DÉNOMINATION (3) | SIÈGE SOCIAL (4) |
|---|---|---|---|
| C. — Services | 80-146 | Coopérative agricole pour le traitement des arbres fruitiers de Rollot. | Rollot. |
| Idem | 80-154 | Coopérative de battage de Hamel-Vaire-Hamelet | Le Hamel-Bouzencourt. |
| Idem | 80-155 | Coopérative agricole de Bus-la-Mésière | Bus-la-Mésière. |
| Idem | 80-157 | Société coopérative agricole de matériel de Chaussoy | Chaussoy-Epagny. |
| Idem | 80-158 | Coopérative agricole de Louvrechy | Louvrechy. |
| Idem | 80-161 | Société coopérative de forge et de travaux de culture de Pont-Noyelles. | Pont-Noyelles. |
| A, B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. | 80-150 | Société coopérative d'achat et vente en commun et stockage de blé de la région de Chaulnes. | Chaulnes. |
| B, C. — Achat en commun et approvisionnement. — Services. | 80-145 | Société coopérative agricole pour l'achat, la vente et l'utilisation de matériel de motoculture de l'ancien arrondissement de Doullens (C. A. M. A. D.). | Doullens. |

**Tarn** (*suite*).

| | | | |
|---|---|---|---|
| B. — Achat en commun et approvisionnement. | 81-88 | Coopérative intercommunale d'approvisionnement agricole et de vente de Denat, Fauch et Ronel. | Denat. |
| Idem | 81-89 | Société coopérative agricole de Saint-Juéry, coopérative intercommunale d'approvisionnement agricole. | Saint-Juéry. |
| C. — Services | 81-90 | Coopérative d'utilisation de machines agricoles de Graulhet | Graulhet. |
| Idem | 81-91 | Coopérative de battages et de culture mécanique de Saint-Jean-du-Vigan. | Cadalen. |
| Idem | 81-92 | Coopérative agricole mécanique de battage de Puycelci | Puycelci. |
| A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. | 81-73 | Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de distillerie de Tecou. | Tecou. |
| Idem | 81-87 | Coopérative agricole intercantonale de Brassac | Brassac. |

**Var** (*suite*).

| | | | |
|---|---|---|---|
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 83-155 | Coopérative de plantes à parfum de la région de Rians | Rians. |
| Idem | 83-156 | Coopérative oléicole « la Verdale », à Villecroze | Villecroze. |
| Idem | 83-157 | Coopérative vinicole « la Brignolaise », à Brignoles | Brignoles. |
| Idem | 83-158 | Coopérative vinicole « l'Union vigneronne », à Villecroze | Villecroze. |
| Idem | 83-159 | Coopérative vinicole d'Ollioules | Ollioules. |
| Idem | 83-160 | Coopérative vinicole de Six-Fours | Six-Fours-la-Plage. |
| B. — Achat en commun et approvisionnement. | 83-161 | Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Rians. | Rians. |
| Idem | 83-162 | Coopérative agricole d'approvisionnement d'Ollioules | Ollioules. |
| Idem | 83-164 | Coopérative artisanale de maréchalerie de Draguignan | Draguignan. |
| Idem | 83-165 | Coopérative d'achat en commun et d'approvisionnement du Val | Le Val. |
| C. — Services | 83-163 | Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole | Fayence. |
| Idem | 83-168 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Néoules | Néoules. |
| A, B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. | 83-166 | Coopérative agricole de la région d'Hyères | Hyères. |
| B, C. — Achat en commun et approvisionnement. — Services. | 83-167 | Coopérative agricole d'achat en commun et d'utilisation en commun de matériel agricole de Flassans | Flassans-sur-Issole. |

**Vaucluse** (*suite*).

| | | | |
|---|---|---|---|
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 84-64 | Cave coopérative vinicole de Morières | Morières-lès-Avignon |
| B. — Achat en commun et approvisionnement. | 84-63 | Coopérative agricole d'approvisionnement « La Camaretoise », à Camaret. | Camaret-sur-Aigues. |
| C. — Services | 84-61 | Coopérative L'Isloise de matériel mécanique agricole | L'Isle-sur-la-Sorgue. |
| Idem | 84-62 | Coopérative de travaux agricoles « L'Epi », à Pertuis | Pertuis. |

**Vendée** (*suite*).

| | | | |
|---|---|---|---|
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 85-190 | Laiterie coopérative de Saint-Michel-en-l'Herm | Saint-Michel-en-l'Herm. |
| Idem | 85-191 | Laiterie coopérative du Langon | Le Langon. |
| Idem | 85-193 | Coopérative agricole d'élevage ovin de Frosse | Hameau de Frosse, commune de Corpe. |
| Idem | 85-194 | Coopérative nord-vendéenne de produits laitiers et avicoles | La Gaubretière. |
| Idem | 85-195 | Laiterie coopérative de Nieul-sur-l'Autise | Nieul-sur-l'Autise |
| Idem | 85-196 | Laiterie coopérative de Sainte Hermine | Sainte-Hermine. |

| TYPE (1) | NUMERO d'immatriculation (2) | DÉNOMINATION (3) | SIÈGE SOCIAL (4) |
|---|---|---|---|
| C. — Services | 85-192 | Coopérative agricole de battages de Château-Guilbert | Hameau de Bellenoue, commune de Château-Guibert-Bellenoue. |
| Idem | 85-197 | Coopérative de labours et transports « La Fraternelle », de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault. | Saint-Philbert-du-Pont-Charrault. |
| Idem | 85-188 | Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines agricoles de Saint-Juire-Champgillon. | Saint-Juire-Champgillon. |
| **Vienne (*suite*).** | | | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 86-187 | Laiterie coopérative d'Archigny | Lieudit « Chavard », commune d'Archigny. |
| Idem | 86-195 | Laiterie coopérative de Saint-Cyr, commune de Dissay | Hameau de Longève, commune de Dissay. |
| Idem | 86-198 | Laiterie fromagerie coopérative de Comméré-Vouillé, commune de Vouillé. | Hameau de Comméré, commune de Vouillé. |
| C. — Services | 86-180 | Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Migné-Auxances. | Migné-Auxances. |
| Idem | 86-181 | Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Vivonne. | Vivonne. |
| Idem | 86-182 | Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Clairet, commune d'Archigny. | Archigny. |
| Idem | 86-183 | Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Bournezeau, commune d'Amberre. | Amberre. |
| Idem | 86-184 | Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Colombiers (Sud). | Colombiers. |
| Idem | 86-185 | Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Cyr-Traversais, commune de Saint-Cyr. | Hameau de Traversais, commune de Saint-Cyr. |
| Idem | 86-186 | Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Chincé, commune de Jaunay-Clan. | Hameau de Chincé, commune de Jaunay-Clan. |
| Idem | 86-188 | Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Senillé. | Senillé. |
| Idem | 86-189 | Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de la Grande Ligne acadienne, commune de la Puye. | Lieudit « La Croix-Mondon », commune de La Puye. |
| Idem | 86-190 | Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Frontenay-sur-Dive. | Frontenay. |
| Idem | 86-191 | Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Masseuil, commune de Quincay. | Hameau de Masseuil, commune de Quincay. |
| Idem | 86-192 | Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de la Chapelle-Moulière. | La Chapelle-Moulière. |
| Idem | 86-196 | Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Noiron, commune de Varennes. | Hameau de Noiron, commune de Varennes. |
| Idem | 86-199 | Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Surin. | Surin. |
| Idem | 86-200 | Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Saires. | Saires. |
| Idem | 86-201 | Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole d'Avanton. | Avanton. |
| A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. | 86-193 | Coopérative agricole des producteurs de la région de Bouresse. | Bouresse. |
| Idem | 86-194 | Coopérative agricole de Couhé-Vérac | Hameau de Coureau, commune de Ceaux. |
| Idem | 86-197 | Coopérative agricole de stockage de Noiron, commune de Varennes. | Hameau de Noiron, commune de Varennes. |
| **Yonne (*suite*).** | | | |
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 89-42 | Coopérative laitière de la région de Rolley | Rolley. |
| Idem | 89-43 | Coopérative laitière de la Puisaye | Champignelles. |
| Idem | 89-44 | Coopérative maraîchère de Charbuy-Lindry | Charbuy. |
| Idem | 89-45 | Distillerie agricole de Ravières | Ravières. |
| Idem | 89-47 | Société coopérative de production fruitière | Vaux. |
| Idem | 89-80 | Coopérative laitière de la vallée de la Vanne | Villeneuve-l'Archevêque. |
| Idem | 89-81 | Coopérative laitière de la Forterre et de la Puisaye | Fontenoy. |
| Idem | 89-82 | Laiterie coopérative de Laroche-Brienon | Migennes. |
| Idem | 89-83 | Laiterie coopérative | Chablis. |
| Idem | 89-84 | Laiterie coopérative | Auxerre. |
| B. — Achat en commun et approvisionnement. | 89-46 | Coopérative d'exploitation du carbonate de chaux de la région de Bléneau. | Bléneau. |

| TYPE (1) | NUMÉRO d'immatriculation (2) | DÉNOMINATION (3) | SIÈGE SOCIAL (4) |
|---|---|---|---|
| C. — Services | 89-48 | Coopérative de traitement des arbres fruitiers de la région de Saint-Martin-d'Ordon. | Saint-Martin-d'Ordon. |
| Idem | 89-50 | Coopérative d'élevage de l'espèce bovine de Laroche-Briénon | Laroche-Briénon. |
| Idem | 89-51 | Coopérative d'élevage de l'espèce bovine de la région de Fontenoy | Fontenoy. |
| Idem | 89-52 | Coopérative d'élevage de l'espèce bovine de la région d'Auxerre | Auxerre. |
| Idem | 89-53 | Coopérative d'élevage de l'espèce bovine de Mailly-la-Ville | Mailly-la-Ville. |
| Idem | 89-54 | Coopérative d'élevage de l'espèce bovine de Flogny | Flogny. |
| Idem | 89-55 | Coopérative d'élevage de l'espèce bovine d'Ancy-le-Franc | Ancy-le-Franc. |
| Idem | 89-56 | Coopérative d'élevage de l'espèce bovine de Pont-sur-Yonne | Pont-sur-Yonne. |
| Idem | 89-57 | Coopérative d'élevage de l'espèce bovine de Villeneuve-sur-Yonne | Villeneuve-sur-Yonne. |
| Idem | 89-58 | Coopérative d'élevage de l'espèce bovine de Villeneuve-l'Archevêque. | Villeneuve - l'Archevêque. |
| Idem | 89-59 | Coopérative d'élevage de l'espèce bovine de Chablis | Chablis. |
| Idem | 89-60 | Coopérative d'élevage de l'espèce bovine d'Aillant-sur-Tholon | Aillant-sur-Tholon. |
| Idem | 89-61 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Bleigny-le-Carreau. |
| Idem | 89-62 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Chigy. |
| Idem | 89-63 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Bouilly. |
| Idem | 89-64 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Les Clérimois. |
| Idem | 89-65 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Avigneau-Escamps | Escamps. |
| Idem | 89-66 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Armeau. |
| Idem | 89-67 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Montacher. |
| Idem | 89-68 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Saints. |
| Idem | 89-69 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Vezannes. |
| Idem | 89-70 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Chalton-Vaudupuits. | Champlost. |
| Idem | 89-71 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Jony. |
| Idem | 89-73 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Villecien. |
| Idem | 89-74 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Saint-Loup-d'Ordon. |
| Idem | 89-76 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Saint-Maurice-le-Vieil. |
| Idem | 89-77 | Coopérative de battages de Sépeaux-Précy-sur-Vrin | Sépeaux. |
| Idem | 89-78 | Coopérative de battages de Verlin | Verlin. |
| Idem | 89-79 | Coopérative de battage de Mailly-le-Château | Mailly-le-Château. |
| Idem | 89-85 | Coopérative d'élevage de l'espèce bovine de l'Isle-sur-Serein | L'Isle-sur-Serein. |
| Idem | 89-86 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Bussy-en-Othe. |
| Idem | 89-87 | Coopérative de battages | Maligny. |
| Idem | 89-88 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole et battages de Meugnes. | Treigny. |
| Idem | 89-89 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Cudot. |
| Idem | 89-90 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sépeaux-Saint-Romain-le-Preux. | Sépeaux. |
| Idem | 89-91 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Villethierry. |
| Idem | 89-92 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Nitry. |
| Idem | 89-93 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Nailly. |
| Idem | 89-94 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Coulangeron. |
| Idem | 89-95 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Dye. |
| Idem | 89-96 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole et battages | Chichery. |
| Idem | 89-97 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Chevillon. |
| Idem | 89-98 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Vernoy. |
| Idem | 89-99 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Guillon. |
| Idem | 89-100 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Vallan. |
| Idem | 89-101 | Société coopérative agricole | Saint - Aubin - Châteauneuf. |
| Idem | 89-102 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Villiers-Louis. |
| Idem | 89-103 | Société coopérative de battage d'Avrolles-Frévaux | Avrolles. |
| Idem | 89-104 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Aubin (commune de Saint-Brancher). | Hameau de Saint-Aubin, commune de Saint-Brancher. |
| Idem | 89-105 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Quarré-les-Tombes. |
| Idem | 89-106 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Brosses. |
| Idem | 89-107 | Coopérative de culture mécanique de Fontaine-la-Gaillarde et Saligny. | Fontaine-la-Gaillarde. |
| Idem | 89-108 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Malay-le-Grand. |
| Idem | 89-110 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Migennes. |
| Idem | 89-111 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole et traitements arbres fruitiers. | Verlin. |
| Idem | 89-112 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Venizy. |
| Idem | 89-113 | Coopérative de battage | Saint-Serotin. |
| Idem | 89-114 | Coopérative de battage | Tissey. |
| Idem | 89-115 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Saint-Père. |
| Idem | 89-116 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Grandchamp. |
| Idem | 89-117 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Gurgy. |
| Idem | 89-119 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Hameau de Fontenailles, commune d'Andryes. |
| Idem | 89-120 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Appoigny. |
| Idem | 89-121 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole | Turny. |
| Idem | 89-122 | Coopérative agricole de moissonnage, battage | Courgenay. |
| Idem | 89-123 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole et battages d'Appoigny-les-Bries. | Appoigny. |
| E. — Culture en commun | 89-49 | Coopérative agricole de Bouron | Champcevrais. |
| B, C. — Achat en commun et approvisionnement, — Services. | 89-75 | Coopérative d'utilisation de matériel agricole et coopérative de marnage. | Villeneuve-les-Genêts. |

**Belfort (Territoire de)** (*suite*).

| | | | |
|---|---|---|---|
| A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. | 90-04 | Coopérative laitière régionale de Delle | Fesche-l'Eglise. |

# MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES ET MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

**Répartition entre l'Indochine et les territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer de la contribution aux dépenses de l'office de la recherche scientifique outre-mer pour l'exercice 1950.**

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et le ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi n° 47-520 du 21 mars 1947 relative à diverses dispositions d'ordre financier en son article 62;

Vu la loi n° 50-928 du 8 août 1950 relative aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 et à diverses dispositions d'ordre financier;

Vu la loi n° 50-937 du 8 août 1950 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (France d'outre-mer),

Arrêtent:

Art. 1er. — La contribution de l'Indochine et des territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer aux dépenses de l'office de la recherche scientifique outre-mer, pour l'année 1950, est répartie comme suit:

| | Francs métropolitains. |
|---|---|
| Indochine | 43.975.244 |
| A. O. F. | 37.081.663 |
| A. E. F. | 9.066.272 |
| Cameroun | 8.893.094 |
| Madagascar | 8.105.208 |
| Nouvelle-Calédonie | 2.737.777 |
| Togo | 2.011.213 |
| Océanie | 1.590.015 |
| Somalis | 1.192.220 |
| Indes | 967.582 |
| Saint-Pierre et Miquelon | 628.285 |
| Comores | 251.548 |
| Nouvelles-Hébrides | 146.249 |
| Wallis et Futuna | 52.650 |
| | 116.999.000 |

Art. 2. — Le haut commissaire de France en Indochine et les chefs des divers territoires intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 9 octobre 1950.

Pour le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et par délégation:

*Le conseiller technique,*

FRANCIS BOUR.

Pour le ministre de la France d'outre-mer et par délégation:

*Le directeur du cabinet,*

PIERRE NICOLAY.

# MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

**Administration générale.**

Par arrêté en date du 29 septembre 1950, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour compter du 25 octobre 1950, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge:

M. Geffrier (André-Germain), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer.

Par arrêté en date du 3 octobre 1950, est rapporté, pour compter du 1er janvier 1951, l'arrêté du 6 février 1950 plaçant M. Robert Souchet Saint-Ange, sous-chef de bureau de 2e classe d'administration générale d'outre-mer, en service détaché dans la position de congé hors cadres.

Par arrêté en date du 3 octobre 1950, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour compter du 9 novembre 1950, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge:

M. Chaigneau (Marcel-Pierre), chef de bureau de 1re classe d'administration générale d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 août 1950, page 9097, 1re colonne, après le tableau déterminant les rappels d'ancienneté attribués à M. Guitin (Jean-Joseph), au lieu de: « Ce fonctionnaire, promu à la classe exceptionnelle du grade de chef de bureau, par arrêté du 24 mai 1950, pour compter du 1er juillet 1949 conserve dans cet emploi un rappel d'ancienneté pour services militaires de 1 an 5 mois 5 jours au lieu de 2 mois 8 jours », lire: « Ce fonctionnaire promu à la classe exceptionnelle du grade de chef de bureau par arrêté du 24 mai 1950, pour compter du 1er juillet 1948... » (le reste sans changement).

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 septembre 1950, page 10104, au lieu de: « ...l'arrêté du 28 mai 1950 est modifié comme suit en ce qui concerne M. Barriere (Maurice): D) Chefs de bureau de 1re classe avant 3 ans », lire: « ...l'arrêté du 24 mai 1950 est modifié comme suit en ce qui concerne M. Barriere (Maurice): D) Chefs de bureau de 1re classe après 3 ans » (le reste sans changement).

**Inspecteurs du travail outre-mer.**

Par arrêté du 6 octobre 1950 du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, est rapporté l'arrêté n° 186 du 6 février 1950 portant intégration de M. Goumain (Gaston), administrateur adjoint de 1re classe des services civils de l'Indochine dans le corps des inspecteurs du travail aux colonies en qualité d'inspecteur de 1re classe pour compter du 25 décembre 1949 et lui conservant dans ce grade une ancienneté de 3 ans 11 mois et 21 jours.

# MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

**Décret n° 50-1289 du 16 octobre 1950 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières de prévention médicale de la silicose professionnelle.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le chapitre Ier du titre II du livre II du code du travail et notamment l'article 67 (§ 2), ainsi conçu:

« Des règlements d'administration publique déterminent...

« 2° Au fur et à mesure des nécessités constatées, les prescriptions particulières relatives soit à certaines professions, soit à certains modes de travail »,

Vu l'article 186 du livre II du code du travail modifié par la loi n° 46-982 du 10 mai 1946 et par la loi n° 48-1106 du 10 juillet 1948;

Vu l'avis de la commission d'hygiène industrielle,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Indépendamment des mesures générales prescrites par le décret du 10 juillet 1913 modifié et le décret du 26 novembre 1946, les dispositions du présent décret sont applicables aux établissements soumis aux dispositions du chapitre Ier du titre II du livre II du code du travail pour les parties de ces établissements où le personnel est exposé d'une façon habituelle à l'inhalation de poussières de silice libre.

Un arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, pris après avis de la commission d'hygiène industrielle, énumérera les travaux industriels comportant l'assujettissement aux dispositions du présent décret des établissements où ils sont exécutés.

Art. 2. — Aucun travailleur ne peut être affecté à l'un des travaux visés à l'article 1er, ni occupé d'une façon habituelle dans les locaux ou chantiers où s'effectuent ces travaux, sans une attestation médicale estimant qu'il est apte à les accomplir.

Aucun travailleur ne doit être maintenu dans ces locaux ou chantiers si cette attestation n'est pas renouvelée tous les ans au moins.

Toutefois, cette attestation devra être renouvelée tous les six mois au moins pour les travailleurs affectés:

1° A la perforation de roches ayant une teneur élevée en silice libre, dans le percement des tunnels et galeries (front d'attaque ou d'aménagement, enlèvement des déblais);

2° A tous travaux de sablage exposant aux dégagements de silice libre.

Art. 3. — Les examens prévus à l'article ci-dessus seront effectués par le médecin du travail ou du service médical inter-entreprises ou, s'il n'existe pas, par un médecin désigné par le chef d'entreprise.

Ils comporteront un examen clinique complet et un examen radiographique du thorax complété par un examen radioscopique.

Art. 4. — Lors de l'examen d'embauchage seront écartés des travaux visés les travailleurs ayant bénéficié de l'indemnité de changement d'emploi prévue à l'article 6 du décret du 17 novembre 1947 et ceux bénéficiant de la rente pour incapacité permanente prévue à l'article 5 de ce même décret.

Art. 5. — Un dossier médical sera tenu pour chacun des travailleurs intéressés par le médecin compétent, en vertu de l'article 3.

Ce dossier sera communiqué sur leur demande au médecin inspecteur du travail ainsi qu'au médecin conseil de la sécurité sociale.

Art. 6. — Un registre spécial, mis constamment à jour et tenu à la disposition de l'inspecteur du travail, mentionne pour chaque travailleur:

1° Les dates et durées d'absences au moins égales à dix jours pour cause de maladie;

2° Les dates des certificats présentés pour justifier ces absences et le nom du médecin qui les a délivrés;

3° Les attestations formulées par le médecin compétent, en vertu de l'article 3;

4° Les dates des radiographies pratiquées.

Ce registre sera également tenu à la disposition du médecin inspecteur du travail, du médecin conseil de la sécurité sociale ainsi que du comité d'hygiène et de sécurité ou, à défaut, des délégués du personnel.

Art. 7. — Les chefs d'établissements sont tenus d'afficher, dans un endroit apparent des locaux de travail, le nom du médecin chargé de procéder aux examens et le lieu où ces examens seront effectués.

Art. 8. — Un arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, pris après avis de la commission d'hygiène industrielle, fixera les termes des recommandations à faire au médecin compétent, en vertu de l'article 3.

Le texte de cet arrêté sera remis au médecin par le chef d'établissement. Il sera transcrit en tête du registre spécial visé à l'article 6.

Art. 9. — Il est interdit à tout employeur d'occuper ou de continuer à occuper à des travaux visés à l'article 1er du présent décret des travailleurs déclarés inaptes à ces travaux par le médecin compétent en vertu de l'article 3.

Si le travailleur intéressé ou l'employeur conteste les termes de l'attestation délivrée à la suite d'un examen périodique, il peut, dans les quinze jours qui suivent, recourir au médecin inspecteur spécialisé en matière de pneumoconioses. Ce dernier doit immédiatement procéder à l'examen du travailleur et délivrer une attestation qui fera foi. Le recours formé dans le délai susmentionné est suspensif.

A l'embauchage, l'employeur fera souscrire au travailleur une déclaration précisant que ce dernier n'a pas perçu dans le passé une indemnité de changement d'emploi prévue à l'article 6 du décret du 17 novembre 1947 ou ne bénéficie pas de la rente d'incapacité permanente prévue à l'article 5 de ce même décret.

Art. 10. — Les dispositions du présent décret entreront en vigueur le 1er janvier 1951.

Art. 11. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 octobre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre du travail et de la sécurité sociale,*

PAUL BACON.

**Fixation de la liste des travaux industriels assujettis au décret n° 50-1289 du 16 octobre 1950 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières de prévention médicale de la silicose professionnelle.**

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 1er du décret n° 50-1289 du 16 octobre 1950 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières de prévention médicale de la silicose professionnelle;

Vu l'avis émis par la commission d'hygiène industrielle;

Vu le rapport du directeur du travail,

Arrête:

Art. 1er. — Est fixée comme suit la liste des travaux industriels exposant d'une façon habituelle le personnel à l'inhalation de poussières de silice libre et comportant l'assujettissement des établissements où ils sont exécutés aux dispositions du décret n° 50-1289 du 16 octobre 1950, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures de prévention médicale de la silicose professionnelle:

Travaux de forage, d'abatage, d'extraction de roches renfermant de la silice libre (en dehors des établissements assujettis à la loi du 21 avril 1810);

Concassage, broyage, tamisage et manipulation, effectués à sec, de minerais ou de roches renfermant de la silice libre ou de produits renfermant de la silice libre (en dehors des établissements assujettis à la loi du 21 avril 1810);

Taille et polissage de roches renfermant de la silice libre;

Fabrication et manutention de poudres à nettoyer ou autres produits renfermant de la silice libre;

Travaux exposant aux poussières de silice libre dans la fabrication de la porcelaine, de la faïence et autres produits céramiques ainsi que dans le travail des terres réfractaires;

Travaux de fonderie exposant aux poussières de silice libre (décochage, ébarbage, dessablage);

Travaux de meulage, polissage, aiguisage, ponçage, effectués à sec au moyen d'abrasifs renfermant de la silice libre;

Travaux de décapage ou de polissage au jet exposant aux poussières de silice libre.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 octobre 1950.

PAUL BACON.

**Termes des recommandations prévues pour les visites médicales effectuées en vertu du décret n° 50-1289 du 16 octobre 1950 concernant les mesures particulières de prévention médicale de la silicose professionnelle.**

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 8 du décret n° 50-1289 du 16 octobre 1950 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières de prévention médicale de la silicose professionnelle;

Vu l'avis de la commission d'hygiène industrielle;

Sur le rapport du directeur du travail,

Arrête:

Art. 1er. — Le texte ci-dessous devra être transcrit en tête du registre spécial prévu à l'article 6 du décret n° 50-1289 du 16 octobre 1950 concernant la prévention médicale de la silicose professionnelle et remis, par le chef d'établissement, au médecin prévu à l'article 3 dudit décret:

*Recommandations concernant les visites médicales effectuées en vertu de l'article 2 du décret n° 50-1289 du 16 octobre 1950.*

La prévention médicale de la silicose, en l'état des connaissances actuelles, consiste à:

*a*) Ne pas exposer au risque silicotique les travailleurs qui présentent une prédisposition organique ou fonctionnelle à cette affection;

*b*) Soustraire à ce risque, le plus rapidement possible, ceux qui présentent un début de maladie.

*Visite d'embauchage.*

La visite d'embauchage a pour but d'éliminer les prédisposés.

Il est généralement admis que:

Toute insuffisance respiratoire prédispose à la maladie, en ne permettant pas l'arrêt des poussières dans les voies aériennes supérieures et bronchiques et que toute lésion pulmonaire facilite la fixation de la silice sur le parenchyme;

Tout facteur d'hyperventilation d'origine respiratoire ou cardio-vasculaire augmente les risques d'empoussiérages.

D'autre part, le risque de la silico-tuberculose commande l'élimination des bacillaires confirmés ou suspects.

Ne devront donc être reconnus aptes que les travailleurs présentant l'intégrité de leurs appareils respiratoires et cardio-vasculaires.

*Visites périodiques.*

Les visites périodiques permettent de dépister la silicose dès son début.

L'élimination du travailleur du risque silicotique, dès les premières manifestations de la maladie, donne l'espoir de l'avoir soustrait à l'empoussiérage avant que ce dernier ait été suffisant pour provoquer une marche extensive rapide de la maladie.

Mais au stade des premières manifestations, le diagnostic est très difficile car les signes physiques sont à peu près inexistants et les signes fonctionnels peu apparents.

Aussi, un cliché radiographique est-il absolument indispensable.

L'examen minutieux d'un bon cliché et sa comparaison avec les clichés faits au cours des examens antérieurs seront les meilleurs éléments de diagnostic.

En cas de doute, il y aura lieu de renouveler l'examen clinique et radiographique à intervalle assez rapproché (3 à 6 mois) et de comparer le nouveau cliché avec le cliché douteux.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 octobre 1950,

PAUL RAMADIER.

### Caisse nationale de sécurité sociale.

Par arrêté en date du 17 octobre 1950, M. Chappaz (Pierre) a été nommé secrétaire rédacteur stagiaire à la caisse nationale de sécurité sociale à compter du 18 août 1950.

### Homologation d'une machine à raboter et à moulurer sur plusieurs faces pour le travail du bois et des matières similaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du jeudi 5 octobre 1950: page 10381, 1re colonne, visas, au lieu de: « Vu le décret du 2 mai 1946 », lire: « Vu le décret du 28 mai 1946 »; article 1er, au lieu de: « type R. B. à commande par transmission, type R. B. à commande électrique », lire: « type R. B. à commande par transmission; type R. B. M. à commande électrique ».

## MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

### Conseil supérieur du service social.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret n° 50-415 du 4 avril 1950 instituant un conseil supérieur du service social,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué au sein du conseil supérieur du service social quatre sections, dont les attributions sont définies ci-après:

Première section. — Réglementation des professions d'assistant, d'assistante et d'auxiliaire de service social dans le cadre fixé par la loi et définition des attributions respectives de ces deux catégories de personnel.

Deuxième section. — Application aux différents services sociaux des règles générales relatives à ces professions.

Troisième section. — Application de la loi du 4 août 1950 organisant la liaison et la coordination des services sociaux.

Quatrième section. — Questions internationales de service social.

Art. 2. — Le directeur général de la population et de l'entr'aide est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 octobre 1950.

PIERRE SCHNEITER.

### Comité consultatif pour la protection sociale des aveugles.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 3 juillet 1945 (art. 9) relative à la protection sociale des aveugles;

Vu l'arrêté du 10 août 1949 fixant la composition du comité consultatif pour la protection sociale des aveugles;

Vu l'arrêté du 5 avril 1950 modifiant la composition dudit comité,

Arrête:

Art. 1er. — Le nombre des membres du comité consultatif est porté de quarante à quarante et un.

Art. 2. — La liste des membres dudit comité est complétée par:

Un représentant de l'association Les Amis des soldats aveugles.

Art. 3. — Le directeur général de la population et de l'entr'aide est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 octobre 1950.

PIERRE SCHNEITER.

# INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

## ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

### Ordre du jour du jeudi 19 octobre 1950.

**A neuf heures trente.** — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Discussion des interpellations:

1° De M. Serre, sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour mettre un terme aux angoisses d'une partie des nombreuses familles de France et du Viet-Nam cruellement frappées par les douloureux événements d'Indochine en organisant sans retard l'échange des prisonniers ou otages que le président Ho Chi Minh s'est encore récemment déclaré prêt à accepter;

2° De M. Juge, sur la suite que le Gouvernement entend donner aux propositions faites une nouvelle fois par M. le président Ho Chi Minh en vue d'échanger des prisonniers de guerre et internés vietnamiens et français;

3° De M. Frédéric-Dupont sur les dramatiques événements d'Indochine et sur l'abandon matériel et moral dans lequel a été laissé notre héroïque corps expéditionnaire, par une politique qui laisse le parti communiste saboter 60 p. 100 du matériel de guerre destiné à nos soldats, qui refuse aux autorités responsables l'expulsion d'Indochine des espions communistes et qui, par le retard apporté au renouvellement des crédits, oblige le haut commandement, en pleine crise, à réduire nos effectifs de vingt bataillons;

4° De M. Michelet, sur les responsabilités gouvernementales qui sont à l'origine du désastreux échec que viennent de subir au Tonkin les troupes de l'Union française;

5° De M. Arthaud, sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement prolonge la guerre terrible et coûteuse du Viet-Nam, alors que la paix immédiate est possible, comme l'attestent les déclarations répétées du président Ho Chi Minh, et notamment ses propositions rapportées par Léo Figuères, qui permettent de faire la paix au Viet-Nam sur la base d'une amitié durable entre le peuple vietnamien et le peuple français.

**A quinze heures.** — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

**A vingt et une heures.** — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

### Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 19 octobre 1950.

N° 10688. — Proposition de loi de M. Furaud tendant à apporter des précisions au huitième alinéa de l'article 8 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, complétée par la loi n° 49-1090 du 2 août 1949. (Renvoyée à la commission de la production industrielle.)

N° 10806. — Rapport par M. Waldeck Rochet, au nom de la commission de l'intérieur, sur les propositions de loi: 1° tendant à permettre l'extension des avantages de la sécurité sociale aux maires et adjoints des communes, ainsi que la constitution d'une caisse de retraite pour les magistrats municipaux; 2° de M. Marrane, sénateur, tendant à étendre aux maires et adjoints permanents les avantages de la sécurité sociale et la constitution d'une retraite.

N° 10807. — Rapport par M. Ginestet, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi tendant à modifier le taux de la redevance sur le charbon.

N° 10915. — Rapport par M. Wagner, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi tendant à confirmer dans leurs grades les fonctionnaires civils de l'Etat et des collectivités locales ayant été nommés à un grade supérieur au titre de la résistance.

N° 10916. — Rapport par M. Allonneau, au nom de la commission de l'intérieur, sur les propositions de loi: 1° tendant à la création d'une caisse nationale des retraites pour les agents des établissements psychiatriques autonomes; 2° tendant à modifier l'article 3 de l'ordonnance du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements et communes et de leurs établissements publics.

N° 10944. — Projet de loi portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés. (Renvoyé à la commission des finances.)

N° 10947. — Projet de loi portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée. (Renvoyé à la commission de la défense nationale.)

N° 10948. — Projet de loi portant modification de la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale. (Renvoyé à la commission du suffrage universel).

N° 10949 (1). — Proposition de résolution de M. Chautard tendant à inviter le Gouvernement à réparer les conséquences de l'erreur dont sont victimes les viticulteurs de l'Ardèche dans l'établissement des bases d'imposition des bénéfices agricoles. (Renvoyée à la commission des boissons.)

N° 10950. — Proposition de résolution de M. Gilles Gozard tendant à inviter le Gouvernement à saisir sans délai l'Assemblée nationale du projet de budget 1951. (Renvoyée à la commission des finances.)

N° 10951. — Proposition de loi de M. Croizat tendant à porter à un taux unique de 66.000 F par an le montant de l'allocation aux vieux travailleurs anciens salariés et à porter l'indemnité pour conjointe à charge ayant moins de soixante-cinq ans à 10.000 F par an. (Renvoyée à la commission du travail.)

N° 10952. — Proposition de loi de M. Bétoland tendant à compléter l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires. (Renvoyée à la commission de l'intérieur.)

N° 10954. — Projet de loi tendant à modifier les dispositions du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité françaises. (Renvoyé à la commission de l'intérieur.)

N° 10955. — Projet de loi modifiant l'article 3 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. (Renvoyé à la commission des affaires économiques.)

N° 10957 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Renvoyée à la commission des immunités parlementaires.)

N° 10958 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Renvoyée à la commission des immunités parlementaires.)

N° 10959 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Renvoyée à la commission des immunités parlementaires.)

N° 10960. — Refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne portant extension à l'Algérie de la loi n° 49-1111 du 2 août 1949 majorant les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail. (Renvoyé à la commission de l'intérieur.)

N° 10961 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Renvoyée à la commission des immunités parlementaires.)

N° 10962 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Renvoyée à la commission des immunités parlementaires.)

N° 10963 (1). — Proposition de résolution de M. Roger Roucaute tendant à inviter le Gouvernement à indemniser d'urgence les victimes des orages de grêle qui se sont abattus dans le département de l'Ardèche. (Renvoyée à la commission des finances.)

N° 10964. — Proposition de loi de M. Ruffe tendant à instituer un abattement de 15 p. 100 sur le prix des denrées servant au calcul du prix des fermages. (Renvoyée à la commission de l'agriculture.)

N° 10966 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Renvoyée à la commission des immunités parlementaires.)

N° 10967 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Renvoyée à la commission des immunités parlementaires.)

N° 10968 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Renvoyée à la commission des immunités parlementaires.)

N° 10969 — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet tendant à modifier le décret n° 50-1022 du 22 août 1950 fixant le prix à la production des céréales de la récolte 1950 (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 10970. — Proposition de loi de M. Gérard Duprat tendant à accorder une réduction du prix du fermage aux preneurs de baux ruraux sinistrés (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 10971 (1). — Proposition de résolution de M. Kauffmann tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs du Bas-Rhin sinistrés à la suite des graves orages, accompagnés de chutes de grêle, qui ont dévasté les cultures au cours du mois d'août (renvoyée à la commission des finances).

N° 10972 — Proposition de loi de M. Augustin Laurent tendant à permettre aux conseils généraux la perception d'une majoration de 0.10 p. 100 des taxes locales additionnelles à la taxe sur le chiffre d'affaires (modification de l'article 41 du code des taxes sur le chiffre d'affaires) (renvoyée à la commission des finances).

N° 10973 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10974 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10975 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10976. — Proposition de loi de M. Paumier tendant à suspendre l'obligation faite aux organismes coopératifs ou mutuels, en vertu de l'article 1922 du code général des impôts, de répondre pour leurs sociétaires des sommes dues par ceux-ci au Trésor (renvoyée à la commission des finances).

N° 10977. — Proposition de loi de M. Paumier tendant à abroger l'article 4 du décret n° 50-1088 du 30 août 1950 rétablissant la taxe permanente dégressive prévue par l'article 15 *bis* du code du blé (renvoyée à la commission des finances).

N° 10978. — Proposition de résolution de MM. Joseph Denais et Frédéric-Dupont tendant à inviter le Gouvernement à aménager le mode d'évaluation des immeubles (renvoyée à la commission des finances).

N° 10979 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10980 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10981. — Proposition de loi de M. Renard tendant à l'application à l'agriculture du décret du 23 août 1950 relatif à la fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 10982 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10983 (1). — Refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne tendant à étendre à l'Algérie les dispositions de la loi du 18 décembre 1949 incorporant les vins délimités de qualité supérieure dans le code du vin (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 10984 (1) — Refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne tendant à modifier les articles 18 et 19 de la décision n° 49-061 de l'Assemblée algérienne portant réforme de la caisse de solidarité des départements et des communes d'Algérie. (Renvoyé à la commission de l'intérieur.)

N° 10985 (1). — Refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne tendant au maintien en activité au delà de la limite d'âge des fonctionnaires algériens suspendus et révoqués après le débarquement allié en Afrique du Nord et réintégrés par la suite. (Renvoyé à la commission de l'intérieur.)

N° 10986 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Renvoyée à la commission des immunités parlementaires.)

N° 10987 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Renvoyée à la commission des immunités parlementaires.)

N° 10988 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Renvoyée à la commission des immunités parlementaires.)

N° 10989 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Renvoyée à la commission des immunités parlementaires.)

N° 10990. — Proposition de loi de M. Jean-Paul Palewski tendant à compléter l'article 3 de l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945 relative à l'allocation aux vieux travailleurs salariés. (Renvoyée à la commission du travail.)

N° 10991. — Proposition de résolution de M. Roger Roucaute tendant à inviter le Gouvernement à réparer les injustices fiscales dont sont l'objet les agriculteurs ardéchois en matière d'impôts sur les bénéfices agricoles. (Renvoyée à la commission des boissons.)

N° 10992. — Proposition de loi de M. Michelet tendant à modifier l'article 5 de la loi du 8 août 1929 concernant les servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs. (Renvoyée à la commission de la défense nationale.)

N° 10993 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Renvoyée à la commission des immunités parlementaires.)

N° 10994. — Proposition de loi de M. Jean-Paul Palewski tendant à faire bénéficier les agriculteurs exportant leurs produits de l'exonération de la taxe à la production pour leurs fournitures. (Renvoyée à la commission des finances.)

N° 10995 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Renvoyée à la commission des immunités parlementaires.)

N° 10996. — Proposition de loi de M. Deshors tendant à modifier la loi n° 48-809 du 13 mai 1948 portant aménagements fiscaux et principalement les articles 27 et 28 qui ordonnent la revision des bases du revenu matriciel des propriétés non bâties. (Renvoyée à la commission des finances.)

N° 10999. — Projet de loi relatif aux juridictions compétentes pour connaître des contestations entre bailleurs et preneurs de baux ruraux. (Renvoyé à la commission de l'agriculture.)

N° 11000. — Projet de loi modifiant la loi du 4 août 1926 sur la propriété foncière en Algérie et l'ordonnance du 23 novembre 1944 relative à l'organisation de la justice musulmane en Algérie. (Renvoyé à la commission de l'intérieur.)

N° 11001. — Projet de loi portant création et suppression de postes de magistrats. (Renvoyé à la commission de la justice.)

N° 11002. — Projet de loi tendant à interdire aux agents d'affaires et conseils juridiques de se prévaloir du titre de magistrat honoraire ou d'ancien magistrat (renvoyé à la commission de la justice).

N° 11003. — Projet de loi portant modification et interprétation de l'article 3 de la loi n° 49-1096 du 2 août 1949 relatif aux baux à loyer de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal détruits par suite d'acte de guerre (renvoyé à la commission de la justice).

N° 11004. — Projet de loi tendant à attribuer au ministre de l'éducation nationale un contingent exceptionnel de distinctions dans la Légion d'honneur à l'occasion du centenaire de la mort de Balzac (renvoyé à la commission de l'éducation nationale).

N° 11005. — Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative aux pensions d'invalidité et de décès des victimes civiles de guerre, conclue le 23 janvier 1950 entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (renvoyé à la commission des pensions).

N° 11006. — Projet de loi portant approbation de la convention signée le 1er avril 1950 entre la France et la principauté de Monaco tendant à éviter les doubles impositions et à codifier les règles d'assistance en matière successorale (renvoyé à la commission des finances).

N° 11007. — Projet de loi portant abrogation du deuxième alinéa de l'article 4 de la loi du 16 novembre 1912, modifiant l'article 340 du code civil (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 11008. — Projet de loi relatif à la médaille des prisonniers civils déportés et otages de la guerre 1914-1918 (renvoyé à la commission des pensions).

N° 11009 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 11010 (1). — Projet de loi relatif au déclassemenet de la place de Mascara (Algérie) (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 11011 (1). — Projet de loi relatif au déclassemeent du front 31-32 à Bône (Algérie) (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 11012 (1). — Projet de loi relatif au déclassement d'une partie de la zone de fortifications de la place de Drael-Mizan (Algérie) (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 11013 (1). — Projet de loi portant déclassement d'une partie du mur d'enceinte et de terrains militaires dépendant de la place d'Arzew (Algérie) (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 11014 (1). — Projet de loi relatif au déclassement du fort Cavaignac, à Bou Saada (Algérie) (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 11015 (1). — Projet de loi relatif au déclassement des fortifications de Djelfa (Sud algérien) (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 11016 (1). — Projet de loi relatif au déclassement d'une partie de la zone de fortifications de la place d'Aumale (Algérie) (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 11019. — Projet de loi tendant à réprimer la provocation à l'abandon d'enfants (renvoyé à la commission de la justice).

N° 11020. — Projet de loi modifiant l'article 11 du code d'instruction criminelle (renvoyé à la commission de la justice).

N° 11021. — Projet de loi ratifiant le décret du 25 mai 1950 approuvant une délibération prise le 27 janvier 1950 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française tendant à modifier le décret du 1er juin 1932 portant réglementation du service des douanes dans ce territoire en ce qui concerne le régime de l'admission temporaire des sucres (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 11022. — Projet de loi tendant à l'approbation des comptes définitifs du budget du Togo (exercice 1947) et du budget annexe du chemin de fer et du Warf (exercice 1947) (renvoyé à la commission des finances).

N° 11023. — Projet de loi tendant à ratifier la délibération du 27 mai 1949 du grand conseil de l'Afrique occidentale française et le décret du 1er avril 1950 relatifs à la suspension temporaire des droits de douane en Afrique occidentale française (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 11024. — Projet de loi modifiant l'article 11 de la loi du 6 janvier 1950 portant modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics (renvoyé à la commission de la justice).

N° 11025. — Projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention entre la France et la Suisse relative à l'exercice des professions d'expert comptable et de comptable agréé, signée à Lugano le 27 avril 1948 (renvoyé à la commission du travail).

N° 11026. — Projet de loi prévoyant la participation des départements et des communes aux sociétés chargées d'exploiter des gares routières publiques de voyageurs (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 11027. — Projet de loi complétant, en vue de son application à l'Algérie, la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs du travail (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 11028. — Projet de loi autorisant le transfert des débits de boissons sur les aérodromes civils qui en sont dépourvus (renvoyé à la commission de la famille).

N° 11029. — Projet de loi portant majoration des pensions exceptionnelles (renvoyé à la commission des finances).

N° 11030. — Projet de loi modifiant les conditions de fonctionnement du fonds commun institué par l'article 2 de la loi du 24 décembre 1943 relative à l'assurance des sinistrés résultant d'actes de sabotage (renvoyé à la commission des finances).

N° 11032. — Proposition de loi de M. Palewski tendant à accorder une réduction de la redevance sur les abonnements téléphoniques et sur les taxes dues au titre des communications locales aux invalides de guerre, aux aveugles de guerre et aux aveugles de la résistance (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 11069 (1). — Proposition de résolution de M. Bétolaud tendant à la création d'une commission des Etats associés (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 11070. — Proposition de résolution de M. Wa'deck Rochet tendant à inviter le Gouvernement à réduire les impôts sur les bénéfices agricoles s'appliquant aux viticulteurs pour l'année 1950 à un niveau ne devant en aucun cas dépasser celui de l'année 1949 (renvoyée à la commission des boissons).

N° 11071. — Rapport par M. Minjoz, au nom de la commission de la justice, sur le projet de loi modifiant l'article 11 de la loi du 6 janvier 1950 portant modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics.

N° 11072. — Proposition de loi de M. Gabriel Paul tendant à modifier l'article 2 du décret n° 50-1029 du 23 août 1950 afin de supprimer les abattements d'âge dans la fixation du salaire minimum garanti (renvoyée à la commission du travail).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

### Commission des affaires économiques.

*Séance du mercredi 18 octobre 1950.*

*Présents.* — MM. Alliot, Bergasse, Bergeret, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Carlier (Marcel) (Drôme), Catrice, Chausson, Chaze, Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Duforest, Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Guérin (Maurice) (Rhône), Hugues (Joseph-André) (Seine), Juge, Jules-Julien (Rhône), Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Lacoste, Leenhardt (Francis), Lespès, Poimbœuf, Rigal (Albert) (Loiret), Taillade, Theetten.

### Commission des affaires étrangères.

*Séance du mercredi 18 octobre 1950.*

*Présents.* — MM. Augarde, Aumeran, Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bouhey (Jean), Mme Madeleine Braun, MM. Cayeux (Jean), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Dhers, Gaborit, Gay (Francisque), Gouin (Félix), Hutin-Desgrées, Kuehn, Jouve (Gérard), Le Bail, Marie (André), Marin (Louis), Mayer (Daniel) (Seine), Pourtalet, Rivet, Rosenblatt, Scherer (Marc), Teitgen (Henri) (Gironde), Mme Vaillant-Couturier, MM. Vendroux, Viard.

### Commission de la défense nationale.

*Séance du mercredi 18 octobre 1950.*

*Présents.* — MM. Anxionnaz, Arnal, Bas, Bayrou, Billat, Biondi, Bouret (Henri), Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Bruyneel, Capdeville, Caron, Christiaens, Dassonville, Evrard, Fagon (Yves), Froment, Girardot, Guyot (Raymond) (Seine), Joinville (Alfred Malleret), Labrosse, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Lécrivain-Servoz, Mme Lejeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), MM. Manceau, Martineau, Maurellet, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Michelet, Montel (Pierre), Moro-Giafferri (de), Penoy, Taillade, Tourné, Triboulet, Pierre Villon.

*Excusés.* — MM. Forcinal, Jeanmot, Le Troquer.

### Commission des finances.

*1re séance du mercredi 18 octobre 1950.*

*Présents.* — MM. Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Burlot, Charlot (Jean), Chevallier (Pierre), Courant, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Dupraz (Joannès), Dupuy (Marc), Garcia, Gozard (Gilles), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Masson (Jean), Palewski, Paumier, Petit (Guy), Reynaud (Paul), Rigal (Eugène), Truffaut.

*Assistait, en outre, à la séance* — M. Charpentier.

2e *séance du mercredi* 18 *octobre* 1950.

*Présents.* — MM. Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Billat, Blocquaux, Burlot, Charlot (Jean), Chevallier (Pierre), Coste-Floret (Paul), Courant, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Dupraz (Joannès), Dupuy (Marc), Dusseaulx, Gabelle, Gaillard, Gozard (Gilles), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Lecourt, Masson (Jean), Mendès-France, Meunier (Pierre), Palewski, Paumier, Petit (Guy), Reynaud (Paul), Rigal (Eugène), Tourtaud.

*Assistaient, en outre, à la séance.* — MM. Charpentier, Bétolaud, Malbrant, Durroux.

### Commission de la justice et de législation.

*Séance du mercredi* 18 *octobre* 1950.

*Présents.* — M. Badie, Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Bourbon, Courant, Defos du Rau, Delahoutre, Gourdon, Grimaud, Lacaze, Minjoz, Montillot, Moro-Giafferri (de), Noguères, Péron (Yves), Poumadère, Roques, Silvandre, Valentino.

*Suppléants.* — MM. Sigrist (de M. Charpin), Martineau (de M. Chautard), Lamarque-Cando (de M. Depreux), Bocquet (de M. Dominjon), Guilbert (de M. Gallet), Diallo (de M. Sissoko), Michaud (de M. Tinaud), Masson (de M. Viollette).

### Commission de la marine marchande et des pêches.

*Séance du mercredi* 18 *octobre* 1950.

*Présents.* — MM. Capdeville, Cermolacce, Coudray, Dassonville, Gaborit, Gavini, Gouge, Gros, Guiguen, Guilbert, Guitton, Liquard, Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Pantaloni, Siefridt, Signor.

### Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

*Séance du mercredi* 18 *octobre* 1950.

*Présents.* — MM. Bardoux (Jacques), Barrachin, Paul Bastid, Beauquier, Bétolaud, Biondi, Blanchet, Edouard Bonnefous, Bour, Brusset (Max), Cartier (Gilbert), (Seine-et-Oise), Cristofol, Defos du Rau, Delachenal, Delbos (Yvon), Dumet (Jean-Louis), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Ginestet, Girard, Hugonnier, Hussel, Joubert, Lamine-Gueye, Maton, Mazuez (Pierre-Fernand), André Mercier (Oise), Minjoz, Péron (Yves), Mme Germaine Peyroles, MM. Tony Révillon, Roques, Solinhac, Mme Sportisse, MM. Thoral, Viard.

*Suppléants.* — MM. Castellani (de M. Vendroux), Farine (de M. Bour), Mme Lefebvre (de M. Bichet), MM. Peyrat (de M. Maton), Pierrard (de M. Villon), Pirot (de M. Jacques Duclos), Rosenblatt (de M. de Chambrun), Silvandre (de M. Hussel).

### Commission chargée d'enquêter sur les incidents survenus en Côte-d'Ivoire.

*Séance du mercredi* 18 *octobre* 1950.

*Présents.* — MM. Arthaud, Damas, July, Lisette, Solinhac.

*Excusés.* — MM. Juglas, Jeanmot.

### Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le jeudi 19 octobre 1950, à quatorze heures trente (local du 7e bureau):

I. — Compte rendu du président sur la proposition faite par le Gouvernement en ce qui concerne l'organisation du débat sur le réarmement de l'Allemagne.

II. — Ordre du jour et organisation du débat fixés par la conférence des présidents du mardi 17 octobre 1950.

La commission de la défense nationale se réunira le vendredi 20 octobre 1950, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 213).

Rapport de M. Triboulet sur le projet de loi (n° 10947) portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le jeudi 19 octobre 1950, à quatorze heures trente (local de la commission n° 261):

I. — Urgence pour la propostion de loi (n° 10951) de M. Croizat tendant à porter au taux unique de 66.000 F par an l'allocation aux vieux travailleurs salariés et de 10.000 F par an la majoration pour conjointe à charge âgée de moins de soixante-cinq ans.

II — Nomination d'un membre de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne, en remplacement de M. Gazier.

### Rectifications

*au compte rendu* in extenso *de la séance du* 17 *octobre* 1950.
(*Journal officiel* du 18 octobre 1950.)

Dans le scrutin (n° 2816) sur la tenue d'une séance mardi matin 24 octobre pour la discussion du rapport sur l'amnistie:

M. Louis Marin, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

M. Paul Boulet, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

Dans le scrutin (n° 2817) sur la tenue de séances mercredi matin et après-midi pour la discussion du projet sur les chambres d'agriculture:

M. Paul Boulet, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

## CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

### Ordre du jour du mardi 24 octobre 1950.

**A quinze heures.** — SÉANCE PUBLIQUE

**1.** — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Michel Madelin demande à M. le ministre de la défense nationale: 1° s'il envisage de régulariser les inconvénients d'ordre militaire et moral résultant de l'inégalité de fait de certaines catégories de Français devant l'impôt du sang; 2° si l'appel des réservistes pour une période militaire au cours de l'année 1950 répond à un plan mûrement conçu ou à des nécessités du moment. (N° 152.)

II. — Mme Gilberte Pierre-Brossolette demande à M. le ministre de la justice: 1° combien les cours de justice ont prononcé de condamnations contradictoires aux peines suivantes: *a*) peines de mort; *b*) peines privatives de liberté (travaux forcés et emprisonnements); *c*) combien de condamnés à mort ont été exécutés et combien ont été graciés; 2° combien les chambres civiques ont prononcé de condamnations principales et contradictoires à la dégradation nationale; 3° combien il reste en détention, au 1er juin 1950, par l'effet de grâces, libérations conditionnelles ou expirations de peine, de condamnés par les cours de justice à des peines privatives; 4° combien il reste, au 1er juin 1950, par l'effet des grâces ou des expirations de peine, de condamnés par les chambres civiques, encore frappés de la dégradation nationale. (N° 153.)

III. — M. Héline demande à M. le ministre de l'éducation nationale les raisons pour lesquelles des réductions importantes ont été faites dans les attributions des bourses pour l'enseignement du second degré, et si, dans les semaines qui vont venir, de nouvelles attributions sont possibles. (N° 154.)

**2.** — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à instituer une subvention nationale de 20 millions de francs, pour favoriser la création d'une ristourne s'appliquant à l'heure de vol à moteur, pratiquée dans les aéroclubs, pour les jeunes de moins de vingt et un ans. (N° 374, année 1950. — M. Maurice Walker, rapporteur.)

**3.** — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 5 de la loi n° 49-1025 du 29 juillet 1949 complétant l'ordonnance du 28 novembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à la répression des faits de collaboration, et l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale. (Nos 354 et 694, année 1950. — M. Marcilhacy, rapporteur.)

**4.** — Discussion de la proposition de résolution de M. Michel Debré tendant à inviter le Gouvernement à supprimer l'examen du baccalauréat. (Nos 807, année 1949 et 439, année 1950. — M. Pujol, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage.* — Depuis M. Leccia, jusques et y compris M. Marcilhacy.

*Tribunes.* — Depuis M. Jean Maroger, jusques et y compris M. Georges Pernot.

### Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

*Séance du mercredi 18 octobre 1950.*

*Présents.* — MM. Bardon-Damarzid, Cassagne, Charles-Cros, Clavier, Clerc, Cordier (Henri), Gadoin, Gautier (Julien), Hoeffel, Laffargue (Georges), Pascaud, Patenôtre (François), Raincourt (de), Rochereau, Siaut.

*Excusés.* — MM. Lemaire, Méric.

### Commission de l'agriculture.

*Séance du mercredi 18 octobre 1950.*

*Présents.* — MM. Bardonnèche (de), Bataille, Brettes, Capelle, Couinaud, Darmanthé, Doussot (Jean), Driant, Dulin, Durand (Jean), Durieux, Félice (de), Gravier (Robert), Hoeffel, Le Léannec, Lemaire (Marcel), Naveau, Pascaud, Pontbriand (de), Restat, Saint-Cyr.

*Excusés.* — MM. André (Louis), Fournier (Bénigne).

*Suppléant.* — M. Werhung (de M. Ruin).

### Commission des finances.

*Séance du mercredi 18 octobre 1950.*

*Présents* — MM. Alric, Avinin, Berthoin (Jean), Chapalain, Courrière, Demusois, Diethelm (André), Duchet (Roger), Fléchet, Grenier (Jean-Marie), Lamarque (Albert), Emilien Lieutaud, Litaise, Marrane, Jacques Masteau, Minvielle, Montalembert (de), Pauly, Pellenc, Roubert (Alex), Saller, Sclafer, Walker (Maurice).

### Convocation de commission.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mardi 24 octobre 1950, à quatorze heures trente (local n° 215):

Echange de vues sur le projet de loi (n° 565, année 1950) modifiant l'article 12 de la loi n° 46-2385 du 27 octobre 1946 sur la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union française.

Discussion des rapports pour avis de Mme Vialle sur les propositions de résolution (n° 831, année 1949) et (n° 163, année 1950) de M. Durand-Réville concernant respectivement la réforme des programmes d'histoire et de géographie et la diffusion de la pensée française.

Nomination de rapporteur pour le projet de loi (n° 458, année 1950) concernant la convention internationale de 1884 relative à la protection des câbles sous-marins.

Questions diverses.

### Réunion de commission du jeudi 19 octobre 1950.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie), à dix heures. — Local n° 221.

### Erratum

*à la suite du compte rendu in extenso de la séance du mardi 17 octobre 1950.*

*(Journal officiel, débats du Conseil de la République du 18 octobre 1950.)*

Insérer à la suite de la séance les deux questions orales suivantes:

153. — 17 octobre 1950. — Mme Gilberte Pierre-Brossolette demande à M. le ministre de la justice: 1° combien les cours de justice ont prononcé de condamnations contradictoires aux peines suivantes: *a)* peines de mort; *b)* peines privatives de liberté (travaux forcés et emprisonnements); *c)* combien de condamnés à mort ont été exécutés et combien ont été graciés; 2° combien les chambres civiques ont prononcé de condamnations principales et contradictoires à la dégradation nationale; 3° combien il reste en détention, au 1er juin 1950, par l'effet de grâces, libérations conditionnelles ou expirations de peine, de condamnés par les cours de justice à des peines privatives; 4° combien il reste au 1er juin 1950, par l'effet des grâces ou des expirations de peine de condamnés par les chambres civiques encore frappés de la dégradation nationale.

154. — 17 octobre 1950. — M. Camille Heline demande à M. le ministre de l'éducation nationale les raisons pour lesquelles des réductions importantes ont été faites dans les attributions des bourses pour l'enseignement du second degré, et si, dans les semaines qui vont venir, de nouvelles attributions sont possibles.

### Avis de concours pour l'emploi d'administrateur à la bibliothèque du Conseil de la République.

Un concours est ouvert pour le recrutement d'un administrateur à la bibliothèque du Conseil de la République.

Ce concours comportera des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

A. — *Epreuves d'admissibilité.*

(Les 13 et 14 novembre 1950.)

1° Une composition de bibliothéconomie (durée: deux heures; coefficient: 1);

2° Une composition française sur un sujet d'ordre général (durée: quatre heures; coefficient: 1);

3° Une composition portant sur une des matières suivantes:

Droit public;

Droit constitutionnel;

Histoire parlementaire (1789-1946).

(Durée: trois heures; coefficient: 1);

4° Une épreuve de langue vivante (version):

Anglais, allemand, italien, espagnol, au choix des candidats.

(Durée: deux heures; coefficient: 1.)

B. — *Epreuves d'admission.*

(La date en sera fixée ultérieurement.)

1° Epreuves obligatoires.

I. — Une épreuve pratique de documentation (constitution d'un dossier pour un projet ou une proposition de loi; bibliographie générale, précédents parlementaires, droit comparé, présentation et plan du dossier) (durée: quatre heures; coefficient: 2).

II. — Interrogations orales permettant d'apprécier la culture générale des candidats (durée: trente minutes; coefficient: 1).

2° Epreuve facultative.

Thème et version pour une langue vivante autre que celle présentée aux épreuves d'admissibilité (durée: deux heures; coefficient: 1).

(Donneront seules droit à une majoration de point les notes supérieures à 10.)

Tout candidat doit justifier qu'il possède la nationalité française depuis cinq ans au minimum et être âgé de vingt ans au moins et de trente ans au plus le 13 novembre 1950.

Cette limite d'âge est augmentée d'une durée égale à celle des services militaires obligatoires et de guerre effectivement accomplis et d'un an par enfant à charge (1).

Il devra, en outre, être pourvu d'un diplôme de licence ou de l'un des diplômes et certificats énumérés à l'article 3 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945.

Les candidats titulaires du diplôme technique de bibliothécaire (D.T.B.) ou du diplôme de l'enseignement théorique et pratique de bibliothécaire bénéficieront d'une majoration de trois points.

Les demandes d'inscription au concours doivent être déposées au secrétariat général de la questure avant le 6 novembre 1950.

A l'appui de la demande, écrite de sa main, tout candidat doit déposer:

1° Un extrait récent de son acte de naissance (2);

2° Un extrait récent de son casier judiciaire (2);

3° Ses diplômes universitaires (ou leur copie certifiée conforme);

4° Une note indiquant ses autres titres, ses travaux et emplois antérieurs;

5° Une note indiquant sa situation de famille;

6° Une note précisant son option pour l'épreuve de langue vivante:

obligatoire pour l'admissibilité;

facultative pour l'admission;

7° Un certificat d'aptitude physique, délivré par le médecin chef du Conseil de la République, qui recevra les candidats de quinze heures à dix-sept heures, tous les jours, sauf les lundis et samedis.

Si le candidat est du sexe masculin, il doit fournir, en outre, une pièce émanant de l'autorité militaire (ou sa copie certifiée conforme) établissant qu'il a satisfait aux prescriptions des lois sur le recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme) (2).

Tous renseignements complémentaires seront fournis aux candidats qui se présenteront à la bibliothèque du Conseil de la République, 15, rue de Vaugirard, Paris, tous les jours, sauf le dimanche, de neuf heures trente à onze heures trente.

(1) Décret-loi du 21 juillet 1939.

(2) Cette pièce pourra être remise au plus tard jusqu'au 13 novembre 1950, avant le commencement des épreuves, si le candidat n'est pas parvenu à se la faire délivrer en temps voulu.

# INFORMATIONS

RELATIVES

# A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

### Ordre du jour du mardi 24 octobre 1950.

**A quinze heures.** — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de MM. Gaignard, Schmitt, Esnault et des membres du groupe du mouvement républicain populaire et apparentés tendant à demander au gouvernement de la République française: *a*) de prendre les mesures utiles pour coordonner les moyens de communication entre la métropole et les Etablissements français du Pacifique; *b*) de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la réalisation d'une politique des transports maritimes et aériens dans le Pacifique austral pour les liaisons entre les différents territoires de l'Union française (sous réserve de la distribution du rapport). (Nos 68 et 213, année 1950. — M. Schmitt, rapporteur. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. Esnault, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. Lhuillier tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions susceptibles d'aider à l'évolution de l'agriculture autochtone, base essentielle du développement de la production agricole et de la protection des sols dans les territoires d'outre-mer (sous réserve de la distribution du rapport). (Nos 130 et 242, année 1950. — M. Schock, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Jacobson, Mme Lefaucheux, MM. René Moreux et Savi de Tové tendant à recommander au Gouvernement l'ajustement des mesures concernant le plan décennal du territoire sous tutelle du Togo. (Nos 204 et 227, année 1950. — M. Jacobson, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Kemajou, rapporteur. — Avis de la commission de la défense de l'Union française — M. le général Delmas, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles. — M. Gervain, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Borrey, rapporteur.)

### Commission des affaires sociales.

*Séance du mercredi 18 octobre 1950.*

*Présents.* — MM. Alard, Bidet, Boileau, Borrey, Donnat, Gervain, Mlle Le Ber, MM. Le Guénedal, Vanier, Mme Verger (Marianne).

*Excusés.* — Mme Caffot, MM. Chekkal Daho, Coulibaly, Daber, Diarra Tiémoko, Foccart, Lapart, Mme Malroux, MM. Michaïet, Soppo Priso, Thomas, Voca, Zinsou.

*Suppléants.* — M. Bidet (de M. Bégarra), M. Boileau (de Mme Bertrand), M. Borrey (de M. Touré), M. Gervain (de M. Pialoux), Mlle Le Ber (de M. Catrice [Paul]), M. Le Guénédal (de M. Sceller), Mme Marianne Verger (de M. Périer).

*Assistait en outre à la séance.* — M. Michard-Pellissier.

### Commission de législation, justice, fonction publique, affaires administratives et domaniales.

*Séance du mercredi 18 octobre 1950.*

*Présents.* — MM. Abdesselam, Barbe, Boisdon, Bour (Alfred), Jousselin, Junillon, Lombardo, Pialoux, Randrianja, Simon (Paul).

*Excusés.* — MM. Antonini, Bourgarel, de Boysson, Chassiot, Chekkal Daho, Ebédé, Giard, Ibrahim, Mlle Lafon, MM. Michard-Pellissier, Morel, Motais de Narbonne, Nignan, Pieri, Polycarpe, Serraut (Omer), Sousatte, Thonn Ouk, Touré.

*Suppléant.* — M. Pialoux (de M. Boluix-Basset).

### Commission du plan, équipement et communications.

*Séance du mercredi 18 octobre 1950.*

*Présents.* — MM. Alduy, Bilavarn, Boisdon, Egrefaud, Georges, Jacobson, Junillon, Longuet, Schmitt, Schock.

*Excusés.* — M. Ahmed Koloko, Mlle Allemandi, MM. Boubou Hama, Curabet, Gaudart, Georget, Guyard, Meyer, Sylvestre, Ton That Can, Touré, Tran Thien Vang, Ya Doumbia.

*Suppléants.* — MM. Alduy (de M. Gueye Momar Djin), Bichon (de M. Riond), Boisdon (de M. Moreux), Jacobson (de M. Sérot), Junillon (de M. Tetau), Longuet (de M. Delmas), Schmitt (de M. Cianfarani).

*Assistait en outre à la séance.* — M. Esnault, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense de la proposition (n° 68-1950).

### Convocation de commission.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mardi 24 octobre 1950, à dix heures trente (local n° 116):

I. — Examen du projet de rapport pour avis de M. le général Delmas sur la proposition (n° 204, année 1950) relative à l'ajustement du plan décennal du Togo.

II. — Examen du projet de rapport pour avis de M. Yvon Esnault sur la proposition (n° 68, année 1950) relative à la coordination des transports entre la métropole et les établissements français du Pacifique.

# INFORMATIONS

RELATIVES

# AU CONSEIL ECONOMIQUE

SESSION DU MOIS D'OCTOBRE 1950

### Séance du mardi 24 octobre 1950 et jours suivants.

*A quinze heures.*

Ordre du jour.

1° Proposition de résolution relative à l'examen du plan de modernisation et d'équipement.

2° Proposition de loi n° 9376 tendant à indemniser les commerçants, industriels ou artisans de la perte de leur droit au bail des immeubles ou locaux dans lesquels ils exploitaient leurs fonds, lorsque ces immeubles ou locaux ont été détruits par suite de faits de guerre.

3° Plan de modernisation et d'équipement des territoires extra-métropolitains de l'Union française.

NOTA. — La session durera probablement deux jours.

L'ordre dans lequel les questions sont inscrites à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'ordre de la discussion en séance plénière.

# AVIS ET COMMUNICATIONS

### Ministère de la santé publique et de la population.

**Avis relatif au concours pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux.**

La date du concours pour l'inscription de quatre-vingt-cinq praticiens sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux publics et privés (médecins adjoints des sanatoria publics et privés pour tuberculose pulmonaire et médecins des dispensaires antituberculeux) qui devait avoir lieu au ministère de la santé publique et de la population le 4 décembre 1950, est reportée au 11 décembre 1950.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

*Le Préfet, directeur des Journaux officiels,*
PIERRE CASSAGNEAU.

# COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

| Derniers cours coté en Bourse | 17 octobre — Cours relevés après Bourse | DEVISES | 18 octobre 1950 — Cours relevés avant Bourse | 18 octobre 1950 — Cours cotés en Bourse |
|---|---|---|---|---|
| 349 90 | .... .. | Etats-Unis (1 dollar)... | .... .. | 349 90 ..... |
| 696 .. | .... .. | Belgique (100 francs).. | .... .. | 696 .. ..... |
| 1224 .. | .... .. | Portugal 100 escudos). | .... .. | 1223 .. ..... |
| 8027 50 | .... .. | Suisse (100 francs).... | .... .. | 8030 .. ..... |
| 163 20 | .... .. | Côte Fse des Somalis (100 f. Djib)..... | .... .. | .... .. ..... |
| 330 80 | .... .. | Canada (1 dollar)..... | .... .. | 331 .. ..... |

# ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

## TIRAGES FINANCIERS

### Société anonyme des Fabriques de Conserves de Lunéville

AU CAPITAL DE 16.130.400 F

SIÈGE SOCIAL :

10 *bis*, RUE CARNOT, A LUNEVILLE

R. C. : Lunéville n° 769.

**Liste des 39 obligations 6 0/0 1930 (2e série) sorties au tirage du 22 septembre 1950.**

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 10 | 508 | 531 | 577 | 831 | 836 | 841 | 858 | 864 |
| 886 | 901 | 903 | 691 | 646 | 865 | 904 | 911 | 913 | 920 |
| 956 | 959 | 740 | 763 | 784 | 945 | 948 | 970 | 973 | 1.058 |
| 708 | 709 | 807 | 808 | 828 | 1.231 | 1.234 | 1.236 | 1.241 | |

Ces obligations sont remboursables, coupon n° 41 (2 novembre 1950) attaché, aux caisses de la société, à raison de 1.060 F net par titre, à partir du 1er novembre 1950.

**Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.**

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 9 | 19 | 27 | 28 | 29 | 100 | 541 | 543 | 610 | 612 | 616 | 621 | 705 |
| | | | | | | 763 | 803 | 805 | 951 | 979 | | | |

### Office Commercial Pharmaceutique « O. C. P. »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 252.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 71, RUE DU TEMPLE, PARIS

R. C. : Seine 217355 B.

*Obligations* 4 0/0 1946 *de* 5.000 *F.*

**Cinquième amortissement.**

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er janvier 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1947 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

### SOCIETE DES EAUX DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 52, RUE D'ANJOU, PARIS (8e)

R. C. : Seine 24103.

*Obligations* 4 1/4 0/0 1946.

**Amortissement.**

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission de l'emprunt, la société a procédé au rachat en Bourse du nombre d'obligations fixé pour l'année 1950 par le tableau d'amortissement publié au *Journal officiel* du 4 décembre 1946.

En conséquence, aucun tirage n'aura lieu en 1950.

Les précédents amortissements ont eu lieu également par rachat.

*Le conseil d'administration.*

### ETABLISSEMENTS ARBEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 270.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 24, RUE DU ROCHER, A PARIS (8e)

Registre du commerce : Paris n° 51996 A.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer les propriétaires d'obligations 4 1/2 0/0 1946 (1re série) qu'il a été amorti par rachats en Bourse 224 obligations prévues pour être amorties le 15 décembre 1950 par voie de tirage au sort.

En conséquence, le tirage au sort prévu au tableau d'amortissement pour cette date n'aura pas lieu

### QUARTZ ET SILICE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 F ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : 8, RUE D'ANJOU, PARIS (8e).

Registre du commerce : Seine 206183.

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT**

**de l'emprunt 6 3/4 0/0 1950 remboursable en 20 ans.**

*Dates des amortissements et nombre de titres à amortir.*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1er août 1951..... | 113 | 1er août 1958..... | 178 | 1er août 1965..... | 282 |
| — 1952..... | 120 | — 1959..... | 190 | — 1966..... | 301 |
| — 1953..... | 129 | — 1960..... | 203 | — 1967..... | 321 |
| — 1954..... | 137 | — 1961..... | 217 | — 1968..... | 342 |
| — 1955..... | 146 | — 1962..... | 231 | — 1969..... | 366 |
| — 1956..... | 156 | — 1963..... | 247 | — 1970..... | 390 |
| — 1957..... | 167 | — 1964..... | 264 | | |

Total : 4.500 obligations.

## DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Weidenfeld (Jacob), né le 9 décembre 1904 en Roumanie, naturalisé le 17 février 1930 sous le n° 39342×29, demeurant 71, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris, sollicite auprès du garde de sceaux, tant en son nom personnel qu'en celui de son enfant mineur Nicole, née le 6 octobre 1949 à Paris, l'autorisation de substituer à son nom patronymique actuel Weidenfeld celui de Lechamps.

M. Majchejak (Bernard), né à Grenay (Pas-de-Calais) le 14 juillet 1925, demeurant à Nîmes (Gard), 19, rue Porte-Cancière, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Majac.

## AVIS DIVERS

### SOCIETE GENERALE des CHEMINS de FER ECONOMIQUES

4, CITÉ DE LONDRES, PARIS (9e)

Registre du commerce : Seine n° 105260.

MM. les porteurs d'obligations de la Société générale des chemins de fer économiques sont informés que le coupon unique n° 131-132 sera mis en payement à partir du 1er novembre 1950 à raison de 12 F (net d'impôts) pour les titres au nominatif et au porteur.

Le payement de ce coupon et de ceux des échéances antérieures, non périmées, restant à payer, sera effectué, exclusivement par la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

# DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

## ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

1er septembre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Société de chasse de Porcheux.** Modification aux statuts. Siège social: mairie de Porcheux.

15 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. Mouvement **Défense des jeunes ménages.** Modification dans la composition du bureau et transfert du siège social du 28, place Saint-Georges, au 41, rue Laffitte, Paris.

20 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération nationale des anciens élèves des écoles d'industrie laitière.** But: défense des intérêts de ses adhérents. Siège social: ministère de l'agriculture, 78, rue de Varenne, Paris.

20 septembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Siblas-Sporting-Club.** But: rassembler les jeunes gens des deux sexes pour pratiquer les sports sous toutes leurs formes; préparation militaire. Siège social: bar-tabac La Gauloise, 31, avenue de Siblas, Toulon.

21 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. Le Cercle des anciens élèves des écoles commerciales de Paris modifie ses statuts et son titre, qui devient **Cercle des A. E. C. (anciens et anciennes élèves des écoles commerciales de Paris).** Siège social: 39, avenue Trudaine, Paris.

23 septembre 1950. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Vert Logis.** But: faciliter le développement physique et moral de la jeunesse par l'organisation de colonies de vacances, garderies, camps et autres activités éducatives. Siège social: rue de la Gare, le Val-d'Ajol.

26 septembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **L'Alerte castraise.** But: préparation militaire. Siège social: café du Boulevard, boulevard du Collège, Castres.

26 septembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Caisse d'allocation au décès.** But: attribution d'une allocation au décès à chaque membre participant. Siège social: rue des Martyrs, Anzin.

28 septembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Union artistique et intellectuelle des cheminots français.** But: rapprochement, dans un intérêt intellectuel et social, de tous les cheminots. Siège social: gare de Glen.

28 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Fédération nationale des auberges de jeunesse, association départementale de Haute-Savoie.** But: regrouper les usagers des auberges de la jeunesse du département en vue de gérer les auberges prises en charge par la fédération; contribuer au développement des activités éducatives de l'organisme. Siège social: 3, faubourg des Balmettes, Annecy.

28 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Vélo-Club du Pré-Saint-Gervais.** But: pratique du sport cycliste. Siège social: 11, place du Général-Leclerc, le Pré-Saint-Gervais.

28 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association des adhérents de la Société des auteurs pour l'administration du droit de reproduction mécanique.** But: union et solidarité entre ses membres; contrôle de la bonne administration de leurs intérêts matériels et moraux. Siège social: 80, rue Taitbout, Paris.

29 septembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Société de chasse de Saint-Jacut-de-la-Mer, Trégon et Ploubalay.** But: défense des droits de chasse des propriétaires, de leurs propriétés, de leurs cultures, répression du braconnage, repeuplement du gibier et destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Saint-Jacut-de-la-Mer.

29 septembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. Amicale **Mon Foyer.** But: aide matérielle et morale aux anciennes élèves de l'école ménagère. Siège social: à l'association, 8, rue du Mont-Cenis, à Saint-Jean-de-Maurienne.

2 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **Jeanne-d'Arc de Damparis.** But: éducation populaire. Siège social: salle Jeanne-d'Arc, Damparis.

2 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **La Saint-Hubert de Mouliherne et de Linières-Bouton.** But: conservation et repeuplement du gibier. Siège social: café Laurent, rue de Longué, Mouliherne.

3 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Blaye. **Cantine scolaire de Gauriac.** But: fournir aux élèves des écoles publiques des repas aux conditions les plus avantageuses. Siège social: mairie de Gauriac.

3 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Club du Siamois et du Birman.** But: encouragement à l'élevage des chats siamois et birmans. Siège social: 82, rue de la Faisanderie, Paris.

3 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association de défense des propriétaires et locataires lésés par les affaissements miniers.** But: défense des intérêts lésés par les affaissements; recevoir et présenter les revendications des membres et les aider, dans la mesure du possible, à obtenir satisfaction. Siège social: mairie de Montigny-en-Gohelle.

3 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Arts et sports de Drancy,** société municipale. Transfert du siège social du 107, rue des Oiseaux, à la mairie de Drancy.

4 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. **Amicale postscolaire de Largny-sur-Automne.** But: prolonger et soutenir l'action de l'école dans toutes les circonstances (fêtes, bibliothèques, sport). Siège social: mairie de Largny-sur-Automne.

5 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **L'Etoile olympique de Rangueil** transfère son siège social du 4, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Toulouse, au café de la Terrasse, 69, avenue Jules-Julien, Toulouse

5 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Comité des fêtes de Thomer-la-Sogne.** But: récupération de fonds au profit des œuvres communales. Siège social: mairie de Thomer-la-Sogne.

5 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association d'éducation populaire d'Ols-et-Rinhodes.** But: éducation populaire. Siège social: école libre, Ols-et-Rinhodes.

5 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association d'éducation populaire de Foissac.** But: éducation populaire. Siège social: école libre, Foissac.

5 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association d'éducation populaire de Saint-Igest.** But: éducation populaire. Siège social: école libre, Saint-Igest.

5 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association d'éducation populaire d'Almon.** But: éducation populaire. Siège social: école libre, Almon.

5 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes-Gassicourt. **Castors de Mantes et environs.** But: permettre aux chefs de famille peu fortunés d'accéder à la petite propriété en participant de leurs mains à sa construction. Siège social: 31, rue Gambetta, Mantes-Gassicourt.

5 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. **Union sportive de Mondaye.** But: pratique des exercices physiques et, notamment, du football et créer un lien d'amitié entre les jeunes du pays. Siège social: chez M. Lesage (Georges), président, Mondaye.

5 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **L'Institut Marchand.** But: contribuer au développement de l'étude des langues vivantes dans le monde et, notamment, de la langue française selon la méthode préconisée par le professeur Louis Marchand. Siège social: 10, place Vendôme, Paris.

7 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. **Société communale des chasseurs de Bazaiges.** But: organisation de la chasse et protection des propriétés et récoltes. Siège social: mairie de Bazaiges.

7 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association dauphinoise d'encouragement aux mouvements d'éducation.** But: encouragement aux mouvements d'éducation. Siège social: local de l'association, 1, rue Condillac, Grenoble.

7 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Interfédérale nationale artisanale indépendante.** But: contribuer au développement de la prospérité des métiers s'exerçant artisanalement. Siège social: 11, rue Chapon, Paris.

9 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Fanfare des cadets de l'harmonie des sapeurs-pompiers.** But: éducation populaire, enseignement gratuit et public, individuel et collectif de la musique pour enfants à partir de huit ans. Siège social: salle de l'Entr'aide, boulevard Eurvin, Boulogne-sur-Mer.

9 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Cercle de musique de chambre de Lons-le-Saunier.** But: pratique de l'art musical sous toutes ses formes et, particulièrement, la musique de chambre et le chant choral, l'exécution ou l'organisation d'auditions et de chants privés ou publics, le développement de la culture musicale parmi ses membres et dans le public, notamment dans la jeunesse, et, en général, toutes activités se rapportant à l'exécution ou à la diffusion d'œuvres musicales. Siège social: chez M. Alfred Fleischmann, 5, rue Pasteur, Lons-le-Saunier.

10 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Union sportive senonaise.** But: par la pratique de l'éducation physique et des sports, préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: hôtel de ville, à Senones.

11 octobre 1950. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Centre laïque des auberges de la jeunesse.** But: regrouper les jeunes travailleurs qui veulent organiser en commun leurs loisirs, notamment par la fréquentation des auberges de la jeunesse. Siège social: 63, rue des Epinettes, Epinal.

12 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Amicale des chasseurs des Nodins.** But: repeuplement et répression du braconnage. Siège social: mairie du Brethon.

13 octobre 1950. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Union sportive des amicales laïques de Tours.** But: encourager et développer la pratique du sport et de l'éducation physique. Siège social: foyer laïque, 78, rue Nationale, Tours.

14 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Châtillon-Coligny.** But: assurer la défense de ses membres. Siège social: domicile du secrétaire, à Châtillon-Coligny.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.